



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES

Délégation départementale des Hauts de Seine

*

Guide

**A qui demander de l'aide pour accéder
à l'emploi lorsqu'on vit avec des
troubles psychiques dans les Hauts de
Seine ?**

1er juillet 2026

Table des matières

Introduction	4
Sur qui s'appuyer pour être recruté lorsque l'on est en situation de handicap psychique ?	5
Le service public de l'emploi	6
France Travail, le généraliste.....	6
Les Cap emploi experts du handicap	7
Les missions locales dédiées au recrutement des jeunes	7
Les dispositifs d'appui à l'emploi soutenus par les collectivités territoriales.....	8
Les plans locaux pour l'insertion et l'emploi	8
Les Espaces Insertion	9
Les projets Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée	10
Les missions handicap des universités	10
Les centres de formation d'apprentis.....	11
Les formations des ESPO/ESRP préparant à l'emploi.....	11
Les appuis spécifiques : expertises pour les situations complexes.....	12
Les entreprises adaptées, milieu pas tout à fait ordinaire	12
Le travail protégé en ESAT.....	13
Les acteurs liés aux établissements sanitaires.....	13
Les centres d'aide thérapeutiques à temps partiel (CATTP)	13
Les plateformes de réhabilitation psychosociale	14
Les Groupes d'entraide mutuelle (GEM)	14
Les Clubhouse	14
Sur qui s'appuyer pour être accompagné dans l'emploi ?	16
Le médecin du travail ou le médecin agréé	17
Cap Emploi.....	17
Les plateformes d'Emploi Accompagné	17
Le savoir-faire formateur des ESPO/ESRP.....	18
Les SAVS et SAMSAH.....	19
Vos contacts dans les Hauts de Seine et en Ile-de-France.....	20
Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)	20
Cap Emploi.....	22
Missions locales des Hauts-de-Seine	23
Médecins agréés par l'ARS Ile-de-France	24
Services de prévention et de Santé au Travail agréés par la DRIEETS	24
Les acteurs liés aux établissements de soins	25
Les plateformes de réhabilitation psychosociale	25
Prestataires des Appuis Spécifiques	28

Plateformes de l'Emploi Accompagné	29
Prestataires des études ergonomiques	30
Structures d'appui à l'emploi soutenues par des collectivités territoriales	31
Les Espaces Insertion	31
Le Parcours Entrée dans l'Emploi (PEE) Assofac.....	32
Plateforme Atouts pour tous Ile de France	32
Ateliers d'Antraide liés à l'Expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) à Antony.....	33
Les structures d'insertion dans l'emploi du secteur médico-social.....	34
Centre Ressource Delta (association Vivre).....	34
Intervenants associatifs dans le domaine de l'insertion.....	35
Arpejeh (Accompagner la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés).....	35
Tremplin-handicap.....	35
AIR 92.....	36
Up'emploi	36
Inklu'Pair	37
Linklusion	38
H'Up	39
Les centres de formation d'apprentis.....	40
ESRP (établissements et services de réadaptation professionnelle).....	40
ESRP-ESPO Aubervilliers.....	40
FAGERH Centres, formations et prestations d'accompagnement.....	40
Entreprises adaptées.....	41
ESAT (Établissements de Services d'Accompagnement dans le Travail).....	44
ESAT Jean Caurant – Espérance Hauts de Seine (parrainé par l'Unafam)	44
ESAT Vivre	44
ESAT Hors les murs LADAPT	45
ESAT Georges Dagneaux – Solipolis UNAPEI	45
ESAT HOVIA.....	45
ESAT Les Robinsons (Les Amis de l'Atelier)	45
SAMSAH et SAVS.....	47
SAVS Espérance Hauts de Seine (parrainé par l'Unafam)	47
SAMSAH Espérance Hauts de Seine (parrainé par l'Unafam)	47
SAMSAH Cités Caritas 92	48
SAVS sud Hauts-de-Seine (Fondation Les Amis de l'Atelier).....	48
Les Groupes d'entraide mutuelle (GEM)	50
Le Clubhouse de Paris-Ouest	51
Remerciements.....	52

Introduction

Longtemps considéré comme un objectif inaccessible pour les personnes vivant avec des troubles psychiques, l'emploi apparaît aujourd'hui, pourvu qu'il bénéficie d'aménagements et de soutiens, comme parfaitement possible pour la plupart des personnes concernées.

Si le progrès des thérapies a joué un rôle essentiel dans cette évolution, la prise de conscience du fait que l'inclusion dans la société était un déterminant du « rétablissement » des personnes a été une étape essentielle. Et l'accès à l'emploi est apparu comme une constituante clé de cette inclusion dans la société car il est producteur d'estime de soi, de relations sociales et d'adaptations cognitives qui participent au cheminement vers une vie méritant d'être vécue.

Un grand nombre d'institutions ont, depuis la loi du 10 juillet 1987 « en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés », multiplié les dispositifs favorisant cette insertion des personnes en situation de handicap. C'est depuis la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », texte qui reconnaît explicitement le handicap d'origine psychique, que des dispositifs plus particulièrement destinés aux personnes concernées par ce dernier sont apparus. Depuis près de 40 ans, c'est à une accumulation des propositions d'accompagnement des personnes en situation de handicap que l'on assiste, régulièrement relookée par des réformes institutionnelles qui tentent de mettre de l'ordre dans un maquis (bienveillant) de procédures. La dernière, en 2023, a créé France Travail, opérateur central invité à animer l'ensemble des acteurs d'un « réseau » à créer sur chaque territoire incluant aussi bien les institutions publiques d'Etat et territoriales que les initiatives associatives et privées.

La personne concernée par des troubles psychiques et qui aspire à trouver un emploi ou à s'y maintenir peine, devant ce foisonnement institutionnel, à la fois à identifier les soutiens qui lui seraient les plus utiles au moment où elle identifie son projet et à comprendre leurs conditions d'accès dans un contexte général où les délais d'attente pour obtenir la prescription d'orientation sont souvent longs.

L'Unafam a édité en 2024 un *Guide des droits au travail des personnes vivant avec des troubles psychiques* dont l'objet était de proposer un décryptage des dispositifs nationaux d'aide à l'accès à l'emploi et au maintien dans l'emploi. La présente cartographie ambitionne de le compléter par une approche territoriale centrée sur le département des Hauts de Seine.

Le travail ainsi entrepris doit être considéré à la fois comme un palimpseste, qui devra continûment être enrichi et corrigé au fil de l'évolution des institutions décrites et de l'apparition de nouvelles, et comme une loupe braquée sur ce qui n'est qu'une composante d'un territoire plus vaste, la région Ile-de-France, bassin d'emploi où les interrelations entre les acteurs sont très fortes et souvent déterminées par des logiques ayant peu à voir avec le découpage en départements. Aussi trouvera-t-on dans cette cartographie de nombreuses références d'institutions situées hors des Hauts-de-Seine.

Sur qui s'appuyer pour être recruté lorsque l'on est en situation de handicap psychique ?

Un réseau d'acteurs de proximité peut vous accompagner :

- Le service public de l'emploi composé de **France Travail**, des **Cap Emploi** et des **Missions locales**
- Les structures d'appui créées par des collectivités locales
- Les établissements et services de réadaptation professionnelle (**ESRP**)
- Les centres de formation d'apprentis
- Les missions handicap des universités
- Les appuis spécifiques
- Les entreprises adaptées (EA)
- Les établissements et service d'accompagnement par le travail (ESAT)
- Les plateformes de réhabilitation psychosociale
- Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)
- Les Clubhouse

On vous présente ci-après les principaux.

Le service public de l'emploi

France Travail, le généraliste

France Travail, qui a succédé à Pôle Emploi, a pour mission l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et de répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pour cela, il :

- **Procède aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi** et la tient à jour. L'inscription n'est pas obligatoire mais conditionne l'accès aux mesures d'indemnisation et d'aide à la recherche et à l'accès à l'emploi
- **Accueille, informe, oriente et accompagne** les personnes, travaillant ou pas, à la recherche d'un emploi ou d'une formation et participe aux parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- **Accueille les personnes en situation de handicap** dans des guichets communs avec les Cap Emploi (LUA, lieux uniques d'accompagnement)
- **Prospecte le marché du travail**, collecte des offres d'emploi, conseille les entreprises, assure la mise en relation entre offres et demandes d'emploi
- **Mobilise et prescrit les mesures d'aide à l'emploi** : formation, prestations d'appui spécifique, emploi accompagné, etc.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, s'est ajoutée la mission de fournir un accompagnement personnalisé à tous les demandeurs d'emploi, dont les bénéficiaires de la RQTH et, si nécessaire, de proposer à la MDPH, avec l'accord de la personne concernée, une orientation vers un milieu de travail protégé lorsque le milieu ordinaire n'est pas adapté.

La transformation de Pôle emploi en France Travail s'est accompagnée de la construction d'un "Réseau pour l'emploi" qui réunit l'opérateur France Travail, les missions locales, Cap emploi, l'État, les collectivités locales. D'autres acteurs pourront y participer. Ses principales missions : l'accueil, l'orientation, l'accompagnement, la formation, le placement des demandeurs d'emploi ou des personnes en difficultés sociales ou d'insertion ainsi que la réponse aux besoins des employeurs.

Une inscription généralisée auprès de l'opérateur France Travail a été mise en place pour toutes les personnes sans emploi. Les demandeurs d'emploi relevant précédemment de Pôle emploi, les demandeurs du revenu de solidarité active (RSA), les jeunes demandant un accompagnement auprès des missions locales et les personnes handicapées sollicitant un accompagnement auprès de Cap emploi. L'inscription est automatique pour les demandeurs du RSA dès le dépôt de leur demande d'allocation et pour les jeunes ou les personnes handicapées demandant à être accompagnés. Ils bénéficient d'un diagnostic global suivant un référentiel partagé. Ils doivent signer un contrat d'engagement qui remplace les dispositifs précédents : projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) pour Pôle emploi, contrat d'engagement jeune (CEJ) ou parcours contractualisé vers l'emploi (PACEA) pour certains jeunes, contrat d'engagement réciproque (CER) pour certains allocataires du RSA.

Ce contrat d'engagement unifié comporte "un plan d'action précisant les objectifs d'insertion sociale et professionnelle" et une obligation d'au moins 15 heures d'activité par semaine (actions de formation...) pour les demandeurs d'emploi nécessitant un accompagnement ou les allocataires du RSA.

Toutefois, les personnes en fonction de leur handicap ou invalidité, peuvent ne pas être soumises à la durée minimale d'activité prévue dans ce « plan d'action » d'insertion sociale et professionnelle.

Handimatch

Depuis l'été 2025, France Travail a créé un dispositif facilitant le repérage, par les personnes en situation de

handicap, des offres d'emploi que des entreprises signalent comme plus particulièrement adaptées à leur situation. Handimatch permet aux candidats de repérer les offres déposées par des entreprises «handiengagées», c'est-à-dire prêtes à recruter des personnes en situation de handicap. Une **petite pastille signale les annonces concernées sur FranceTravail.fr**. Selon l'institution, si seulement 6% des offres classiques sont pourvues par des personnes en situation de handicap, c'est plus de 26% quand l'annonce est estampillée Handimatch. Les entreprises qui se proposent pour être ainsi reconnues «handiengagées» doivent remplir un formulaire qui les interroge sur les actions concrètes en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap qu'elles mènent déjà. Une grille de lecture simple permet ensuite aux conseillers de France Travail chargés d'animer Handimatch de valider que l'employeur est engagé et peut bénéficier du nouveau dispositif.

Les Cap emploi experts du handicap

Les Cap emploi, présents dans chaque département, sont chargés de coconstruire avec France-Travail une offre visant à favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. A cette fin, les conseillers Cap emploi assurent des permanences dans le réseau des agences France Travail avec 3 missions : **accompagnement des personnes en situation de handicap ; acculturation au handicap de l'équipe de l'agence** et du réseau partenaire associé ; **relation avec les employeurs** sur le sujet du recrutement. Progressivement se met en place dans chaque agence France Travail une « **Teamhandicap** » qui associe les experts de Cap emploi et des conseillers de France Travail qui se spécialisent sur les questions de handicap.

Les Cap emploi proposent des **accompagnements individualisés** :

- **Analyse de la situation**, évaluation, projet professionnel :
 - BCA : Bilan de Compétences Aptitudes
 - Appuis spécifiques (dont Handicap Psychique)
- **Orientation** vers :
 - Formations de droit commun (APFA, GRETA), ou adaptées
 - Plateformes d'Emploi Accompagné
 - Entreprises adaptées
- **Aide à la recherche d'emploi** par présélection et mise en relation avec les employeurs potentiels
- **Suivi après embauche**, mais limité dans la durée.

Les conseillers des Cap emploi peuvent notamment proposer à un demandeur d'emploi :

- Une **Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel – PMSMP**, qui consiste à accueillir un candidat pour une durée courte sans qu'il soit salarié de l'employeur.
- Une Action de Formation Préalable au Recrutement ou une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (voir page France Travail).

Les missions locales dédiées au recrutement des jeunes

La Mission locale a pour vocation, en partenariat avec les Collectivités Territoriales et l'État, de favoriser l'insertion de **tous les jeunes de 16 à moins de 26 ans non scolarisés** et de lutter contre leur exclusion sociale. La mission locale :

- Propose un **accompagnement personnalisé** portant sur l'emploi et la formation, mais aussi, à partir d'une approche globale de l'insertion, sur les difficultés sociales (mobilité, logement, droits civiques...) et de santé ;
- Mobilise l'ensemble des **solutions** existant localement **en matière de formation, d'emploi et de vie quotidienne** :
 - Information, suivi social

- Orientation, formation adulte (AFPA...) ou en alternance (CFA) : apprentissage, professionnalisation...
- Prescription de prestations de droit commun (France Travail) ou spécifiques au handicap (Cap emploi, aides de l'Agefiph et du FIPHFP, emploi accompagné)
- Évaluations spécialisées

Les missions locales proposent un accompagnement global des jeunes : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs, etc.)

Elles peuvent notamment proposer le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), mis également en œuvre par France Travail, parcours intensif d'**accompagnement personnalisé vers l'emploi des jeunes** sans emploi ni formation, donnant droit à une allocation mensuelle, en contrepartie de 15 à 20 heures de mise en activité, dont des périodes d'immersion professionnelle. Tout au long de son parcours de 12 mois, le jeune s'appuie sur son **référént**, qui est son interlocuteur privilégié vers lequel se tourner en cas de problème ou d'interrogation. Les **jeunes en situation de handicap de moins de 30 ans** peuvent en bénéficier.

Le CEJ est une occasion de **découvrir des métiers et de s'évaluer via une période d'immersion professionnelle**, avant tout contrat.

Les dispositifs d'appui à l'emploi soutenus par les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales développent des politiques visant à faciliter l'emploi de leurs concitoyens, et en particulier les plus éloignées de l'emploi. Parmi ceux-ci se trouvent souvent les personnes en situation de handicap.

Les plans locaux pour l'insertion et l'emploi

Des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) sont ainsi mis en œuvre par des collectivités territoriales et des intercommunalités. Ils sont portés par des structures de différents types organisées en plateformes partenariales de proximité. Ils ont pour objectif de favoriser l'accès à un emploi durable à un public caractérisé par un éloignement du marché du travail.

Les PLIE proposent **un accompagnement individualisé afin de pouvoir identifier les freins à l'emploi et ainsi proposer les actions les plus adaptées** pour un retour en emploi de manière durable. Cet accompagnement s'inscrit dans la durée et peut faire intervenir de nombreux acteurs tels que d'autres associations ou encore des entreprises qui peuvent contribuer par une grande diversité d'actions à un retour à l'emploi de ce type de public (période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), simulation d'entretien, découverte métier...).

Pour bénéficier de cet accompagnement, il faut être orienté vers le PLIE par la Mission Locale, France Travail, les services sociaux ou le SIAE de son territoire. Le PLIE est accessible aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux allocataires du RSA, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), aux jeunes de moins de 26 ans avec un faible niveau de qualification, aux personnes reconnues travailleurs handicapés ...

La plateforme Atouts pour Tous !

Issues de conventions entre conseils régionaux, Agefiph, FIPHFP et entreprises, les plateformes Atout pour Tous ! sont des réseaux de partenaires mobilisés autour de deux objectifs principaux :

- Sécuriser les parcours vers la formation et l'emploi des jeunes franciliens en situation de handicap sortant de scolarité, quel que soit leur niveau d'études, en mobilisant l'ensemble des dispositifs de formation et d'accompagnement vers l'emploi.
- Faciliter la rencontre entre des employeurs qui recrutent et des jeunes au profil adapté à leurs besoins, notamment grâce à une plateforme de mise en relation dédiée à l'emploi des jeunes en situation de handicap.

La plateforme collaborative www.atoutspourtous.fr met en relation des jeunes en situation de handicap, suivis par leurs référents, avec les employeurs.



Les Espaces Insertion

Créés à l'initiative du Conseil Départemental des Hauts de Seine, les Espaces Insertion regroupent dans différents **lieux** l'ensemble des moyens destinés à favoriser **une insertion professionnelle plus rapide** des bénéficiaires du RSA et plus généralement des personnes présentant des fragilités, dont celles en situation de handicap.

Il leur est proposé une évaluation de leur situation socio-professionnelle - par les agents administratifs formés à l'outil intitulé « *Questionnaire de données socio-professionnelles* » - afin de **déterminer la structure la plus adaptée** pour les accompagner dans un parcours d'insertion. Ce questionnaire permet **d'identifier une orientation adaptée** selon trois cas de figure possibles :

- **Un accompagnement social** pour les publics très éloignés de l'emploi. Il est assuré par les travailleurs sociaux des services sociaux départementaux, ainsi que les travailleurs sociaux de la CAF pour les familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans.
- **Un accompagnement socio-professionnel** pour les publics mobilisables vers l'emploi (ni trop éloignés, ni trop proches...). Il est assuré par les référents insertion de l'Espace Insertion.
- **Un accompagnement professionnel** pour les publics autonomes et proches de l'emploi. Il est assuré par les conseillers emploi de Pôle Emploi.

Les projets Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Le projet Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) est un projet de territoire reposant sur la mobilisation et la participation volontaires des personnes privées durablement d'emploi. Chaque personne ou acteur du territoire est invité à contribuer et à participer au projet. Le Comité local pour l'emploi (CLE) réunit l'ensemble de ces personnes et de ces acteurs et anime territorialement la démarche, appuyé par une équipe projet. La gouvernance du projet et le management de l'entreprise doivent s'adapter au renversement qui en fait l'innovation (partir des personnes, de leurs compétences, de leurs capacités et de leurs souhaits).

La démarche se fonde sur trois convictions qui permettent de penser qu'il est humainement et économiquement possible de mettre fin à la privation durable d'emploi à l'échelle de territoires.

- **Personne n'est inemployable** : lorsque l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes.
- **Ce n'est pas le travail qui manque** : un grand nombre de travaux utiles, d'une grande diversité, restent à réaliser – lorsque le critère de la rentabilité marchande n'est pas le seul déterminant dans le choix des activités.
- **Ce n'est pas l'argent qui manque** : la privation durable d'emploi coûte plus cher à la collectivité que la création des emplois nécessaires pour faire de l'emploi un droit.

En complément des emplois existants sur le territoire, les emplois supplémentaires nécessaires à la population et financés à hauteur des besoins sont créés dans des entreprises à but d'emploi (EBE). Les EBE embauchent sans sélection les personnes reconnues privées durablement d'emploi par le comité local pour l'emploi, en Contrat à Durée Indéterminée, à temps choisi et au SMIC pour développer des activités utiles au territoire et complémentaires de l'offre existante sur la base des compétences, des capacités et des souhaits des personnes.

L'EBE est une entreprise de droit commun qui assure l'application du droit du travail et pratique un management inclusif. Les EBE constituent un cadre collectif d'apprentissage et d'initiatives permettant aux personnes, avec la formation, de saisir les opportunités offertes par d'autres activités.

Les missions handicap des universités

La mission handicap d'une université propose des mesures adaptées à chaque étudiant en situation de handicap et l'accompagne tout au long de son parcours universitaire notamment pour les aménagements d'études et d'exams. Le référent handicap analyse les besoins de l'étudiant en situation de handicap et l'aide à bénéficier des aménagements nécessaires au bon déroulement des ses études. Le chargé d'insertion aide les étudiants à définir leur projet d'insertion professionnelle / à trouver un stage ...

Le moteur de recherche Cont@cTHUniversités recense l'ensemble des offres de formation universitaires en Île-de-France. Chaque formation est rattachée à un établissement d'enseignement supérieur au sein duquel sont identifiés les contacts des référents insertion professionnelle et référents en charge de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. En quelques clics, vous avez accès aux coordonnées de ces deux acteurs.

L'outil a été construit dans une logique de « moteur de recherche », avec 3 entrées possibles.

Rechercher une formation par
Domaine Académique

Rechercher une formation par
Domaine Professionnel

Rechercher une formation par
Mots-clés

Pour chaque recherche, l'outil propose d'affiner les critères via une logique de « menus déroulants »,

puis il suffit de cliquer sur le bouton « Obtenir les coordonnées » pour accéder aux contacts ! Une fois la recherche effectuée, l'outil affiche l'ensemble des formations correspondant aux critères renseignés ainsi que tous les établissements d'enseignement supérieur qui les dispensent. Pour chaque établissement, apparaissent alors les contacts mail et/ou téléphonique des acteurs universitaires de l'insertion des étudiants en situation de handicap.

Les centres de formation d'apprentis

L'État a lancé depuis quelques années une politique très volontariste de développement de la formation et de l'insertion dans l'emploi par l'alternance. Des aides importantes ont été mises à disposition tant des employeurs, que des apprentis et des centres de formation pour accueillir les personnes en situation de handicap, dont certaines, gérées par l'Agefiph (secteur privé) et le FIPHFP (secteur public).

Par dérogation au droit commun, les personnes en situation de handicap peuvent en outre entrer en apprentissage sans limite d'âge.

L'apprenti peut suivre sa formation dans un CFA ou une section d'apprentissage conventionnée par l'État ou la Région et adaptée aux personnes handicapées. L'apprenti reconnu travailleur handicapé peut bénéficier d'un aménagement de son temps de formation selon les prescriptions du médecin du travail.

Pour bénéficier d'un contrat d'apprentissage aménagé, le candidat doit rechercher une entreprise pouvant l'accueillir en tant qu'apprenti et pour cela **faire appel à une Mission locale, Cap Emploi, France Travail, Centre d'information et d'orientation (CIO), Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)**. Il appartiendra à l'entreprise de l'inscrire dans un CFA (Centre de Formation des Apprentis).

L'apprenti peut aussi effectuer des recherches pour trouver un centre de formation préparant au métier de son choix.

Les formations des ESPO/ESRP préparant à l'emploi

Les ESRP sont des établissements médico-sociaux qui ont pour vocation de former, d'accompagner des travailleurs handicapés vers l'emploi en milieu ordinaire notamment.

Les ESPO/ESRP, qui appartiennent au secteur médico-social, visent le **retour à l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire** notamment, grâce à l'acquisition de nouvelles compétences et proposent à ce titre des actions qui peuvent être de trois ordres (après orientation par la CDAPH)

- Des actions d'élaboration du projet professionnel de la personne
- Des formations préparatoires au projet et/ou à l'emploi et à la formation
- Des formations diplômantes ou qualifiantes

Plus de **200 formations sont proposées chaque année dans 14 secteurs d'activité, avec 78 % de taux de réussite aux diplômes** et 60% des personnes trouvent un emploi dans l'année suivant la formation.

En fonction du projet du stagiaire, des périodes complémentaires d'immersion professionnelle peuvent être mises en place pour s'assurer de l'acquisition et de la mise en application des compétences professionnelles relatives au diplôme préparé et vérifier la compatibilité des activités effectuées en stage avec le handicap de la personne. Il peut s'agir de stages d'observation et de découverte des métiers, de périodes de confirmation du projet de formation ou des périodes d'application en milieu de travail.

Le stagiaire, sans changement de sa situation, reste accompagné par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement. Un stagiaire d'une durée supérieure à un mois peut bénéficier de certaines aides de l'Agefiph et du FIPHFP.

Ces établissements, forts de leur équipe pluridisciplinaire, peuvent assurer pour des travailleurs handicapés en apprentissage des **prestations d'accompagnement médico-psycho-social et professionnel**.

Association loi 1901, la Fagerh regroupe près de 98% des ESPO et ESRP en France. Son moteur de recherche sur son site <https://www.fagerh.fr/> permet de connaître tous les établissements de chaque territoire.

Les appuis spécifiques : expertises pour les situations complexes

Pour faciliter l'emploi d'une personne en situation en handicap, l'Agefiph et le FIPHFP ont mis en place des services **d'appuis spécifiques** dont les prestations sont réalisées par des opérateurs experts du handicap. Ils offrent un accompagnement sur mesure pour les personnes en situation de handicap. Ils apportent un éclairage aux référents de parcours professionnels en mobilisant une expertise pour faciliter leurs missions d'accompagnement.

Ces appuis spécifiques sont catégorisés en 5 typologies : handicap auditif, moteur et/ou conséquences de maladies chroniques invalidantes et de leurs traitements, visuels, psychiques, en lien avec un Trouble Du Neurodéveloppement (TND). Ils se déclinent en 5 modules :

- Analyse de la situation
- Analyse des capacités
- Evaluation approfondie avec préconisation
- Conseil appui à la mise en œuvre pour la mise en place des réponses dans le cadre du parcours professionnel vers l'emploi, dans l'emploi, en situation de formation
- Suivi des préconisations

Cette offre est destinée à identifier les solutions de compensation efficaces pour sécuriser les trajectoires professionnelles.

Les personnes vivant avec un handicap et qui souhaitent bénéficier de ces appuis ne peuvent pas directement s'adresser à un prestataire spécialisé : elles doivent **avoir bénéficié d'une prescription par France Travail, Cap emploi, une mission locale ou un employeur public ou privé**.

Ce « prescripteur » saisit la MDPH pour validation puis communique sa demande en ligne, après avoir créé un compte utilisateur, sur la plateforme digitale DH pour orienter la personne vers l'organisme prestataire de l'appui spécifique correspondant au handicap pour lequel la personne a besoin d'un appui spécifique. Le prestataire prend alors contact avec la personne bénéficiaire et le prescripteur.

Ces prestations apportent aux prescripteurs un éclairage expert sur les capacités, le potentiel, les restrictions liées aux conséquences du handicap d'une personne en situation professionnelle. Elles permettent d'identifier des modes de compensation et de préconiser les moyens de leur mise en œuvre. Elles sont réalisées dans un objectif d'autonomisation de la personne, dans un environnement professionnel envisagé ou existant.

Les entreprises adaptées, milieu pas tout à fait ordinaire

Les entreprises adaptées (EA) ont remplacé les anciens ateliers protégés avec la loi du 11 février 2005

qui les a inclus dans le cadre de la législation générale du droit commercial et du droit du travail. Leur fonctionnement est toutefois dérogatoire au droit commun des entreprises afin de leur permettre de réaliser leur mission de soutenir l'identification ou la consolidation du projet professionnel de salariés handicapés et d'accompagner la réalisation de leur projet dans l'entreprise adaptée elle-même ou en dehors avec d'autres employeurs.

L'entreprise adaptée permet à ses salariés d'exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi. Il s'agit d'activer le triptyque « emploi-accompagnement-formation » selon les besoins et les capacités de chaque salarié que l'entreprise adaptée emploie, en vue d'un accès durable à l'emploi au sein de l'entreprise elle-même ou auprès d'un autre employeur public ou privé dans le cadre d'une mobilité qui valorise leurs compétences. Les entreprises adaptées concluent des contrats de travail avec des travailleurs reconnus administrativement handicapés qui se trouvent sans emploi ou qui courent le risque de perdre leur emploi en raison de leur handicap.

Les Entreprises Adaptées recrutent sur **orientation du Service Public de l'Emploi (SPE) et des organismes de placement spécialisés (Cap emploi)** qui leur proposent des candidats. Ces candidats sont des personnes orientées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) vers le marché du travail, c'est-à-dire vers le milieu ordinaire.

Un **recrutement direct** est néanmoins possible dans le cas où :

- La personne sort d'un établissement ou service d'accompagnement dans le travail (ESAT), d'un centre de distribution de travail à domicile (CDTD) ou d'une autre entreprise adaptée (EA) ;
- La personne est sans emploi depuis au moins un an à compter de la date de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, associée à l'un des critères ci-après : sortie de ou suivi par une institution sanitaire (par ex. CHR, CRF...), sortie d'une institution ou service spécialisé (par ex. IME, IEM), suivi par un service d'accompagnement social (par ex. SESSAD, SAVS), ou passage par une entreprise d'insertion (EI).

Le travail protégé en ESAT

Les établissements et services d'accompagnement dans le travail (ESAT) sont des structures qui permettent d'inclure dans l'emploi près de 120 000 personnes en situation de handicap considérées comme ne pouvant pas accéder à un emploi dans le secteur professionnel ordinaire. Relevant du secteur médico-social, elles sont régies, pour l'essentiel, par le code de l'action sociale et des familles. Il existe 1420 ESAT en France, nombre devenu fixe du fait d'un numerus clausus décidé par l'État. Ils **proposent des activités à caractère professionnel et un suivi médico-social éducatif à temps complet ou temps partiel.**

Les ESAT accueillent des personnes orientées vers eux par la CDAPH de la MDPH dont les capacités de travail ne leur permettent pas de travailler, momentanément ou durablement, dans un environnement de travail ordinaire, ayant au moins 20 ans (16 ans à titre exceptionnel). La notification ou décision d'orientation de la MDPH fait suite à une proposition du Service Public de l'Emploi qui peut elle-même être déléguée aux organismes chargés de l'évaluation et de l'accompagnement des personnes. Une première convention de 10 jours est conclue, renouvelable si les objectifs ne sont pas atteints. L'évaluation est transmise à la MDPH sous 15 jours. La première décision d'orientation est valable 6 mois, permettant une période d'essai, validée éventuellement ensuite par une seconde décision

Les acteurs liés aux établissements sanitaires

Les centres d'aide thérapeutiques à temps partiel (CATTP)

Le C.A.T.T.P. est un centre d'aide thérapeutique à temps partiel dont les objectifs sont le maintien au domicile et la reprise de contacts avec les autres et la vie de la cité par un suivi souple mais dont la régularité consolide les patients fragiles.

C'est un centre de jour proposant des activités de groupe évoluant en fonction des demandes qui peuvent aussi bien être centrées sur le quotidien que sur l'investissement du corps, des loisirs ou de la culture en général. Certains accompagnent des patients dans leur parcours d'aller vers l'emploi. Cette aide thérapeutique peut concerner tous les âges et toutes les pathologies psychiatriques.

Les plateformes de réhabilitation psychosociale

Ce sont des dispositifs d'évaluation et de soins de réhabilitation psychosociale pour des patients souffrant de troubles psychiatriques. L'évaluation (médicale, psychologique, cognitive, fonctionnelle et professionnelle) est effectuée par une équipe multidisciplinaire afin de permettre de définir des soins ciblés qui seront mis en œuvre dans le parcours de soins (remédiation cognitive, entraînement aux habilités sociales, gestion du stress etc.) et également dans un parcours d'insertion professionnelle (projet d'insertion, ateliers emploi, découverte métiers etc.)

Un courrier de médecin, éventuellement généraliste, donne accès à ces plateformes.

Les Groupes d'entraide mutuelle (GEM)

Les **Groupes d'entraide mutuelle** (GEM) sont des associations constituées de personnes concernées par des situations de handicap ou des troubles de santé similaires qui les rendent fragiles et vulnérables au quotidien. Ces espaces leur permettent de se soutenir mutuellement face aux problématiques rencontrées. Ils sont destinés aux personnes qui présentent un handicap causé par des troubles psychiques, un traumatisme crânien, une lésion cérébrale acquise, un trouble du spectre de l'autisme ou un trouble du neurodéveloppement.

Ces structures **ne délivrent ni prestations ni soins**. Elles ne se substituent en aucun cas à la psychiatrie et aux autres espaces de prise en charge thérapeutique. En effet, les Groupes d'entraide mutuelle se basent sur **le principe du soutien par les pairs** qui affrontent des difficultés similaires. Leur philosophie est de considérer chaque patient comme expert de la maladie étant donné son expérience dans le domaine. Soutien, écoute, partage autour du handicap ou du trouble rencontré permettent de sortir de l'isolement les malades et de favoriser un mieux-être et une reconstruction du lien social.

Des plages horaires d'ouverture sont prévues pour offrir des moments d'accueil informels. Des activités en intérieur ou en extérieur sont également proposées : arts plastiques, écriture, randonnées, sorties culturelles, etc. Un accompagnement peut aussi être mis à disposition des membres pour répondre à des problématiques diverses comme le logement, la sollicitation des droits, la recherche d'emploi, etc. Il existe 11 GEM dans les Hauts de Seine.

Les Groupes d'entraide mutuelle ont été officialisés, dans le cadre de la loi du 11 février 2005, par la [circulaire d'application de la Direction Générale de l'Action Sociale \(DGAS\) du 29 août 2005](#).

Les Clubhouse

Un Clubhouse est un lieu qui accompagne les personnes concernées par un trouble psychique (bipolarité, schizophrénie, dépression...) vers une réinsertion sociale et professionnelle. Sa méthode est basée sur l'autodétermination des personnes accompagnées, la pair-aidance et une approche globale de la personne pour son rétablissement, en coopération avec l'entourage, les acteurs du soin et de l'accompagnement ainsi que les employeurs.

Aujourd'hui [11 CLUBHOUSE sont répartis sur le territoire français](#).

Un nouveau Clubhouse a été récemment créé pour le sud-ouest de l'Île de France.

Sur qui s'appuyer pour être accompagné dans l'emploi ?

Accident, maladie, inaptitude, aggravation d'une situation de handicap existante : en cas de difficulté au travail en raison de problèmes de santé, de **nombreuses solutions existent pour demeurer en emploi** et bénéficier de conditions de travail adaptées ou d'un reclassement professionnel si vous n'êtes plus en mesure d'occuper votre poste.

Si le médecin du travail est l'interlocuteur privilégié en matière de maintien dans l'emploi, **des services et des acteurs externes existent pour accompagner la recherche et la mise en œuvre de solutions :**

- Les **Cap emploi**,
- Les plateformes de **l'emploi accompagné**,
- Les prestataires d'**études ergonomiques complexes**,
- Le savoir-faire formateur **des ESPO/ESRP**,
- Le dispositif **Inclus Pro Reconversion**,
- Les **SAVS et SAMSAH**,

Les **aides financières de l'Agefiph et du FIPHFP sont nombreuses** pour prendre en charge des aménagements, adaptations ou transformations d'un poste de travail, pour accompagner une reconversion sur un autre métier ou un reclassement professionnel.

Que ce soient des aides humaines, matérielles, techniques ou même des formations..., **encore faut-il savoir les mobiliser à bon escient !**

[Catalogue des aides de l'Agefiph](#)

[Catalogue des aides du FIPHFP](#)

Le médecin du travail ou le médecin agréé

La majorité des **aides** pour maintenir un agent en emploi ne peuvent être **mobilisées qu'à l'appui d'une prescription de la médecine professionnelle**. La date de préconisation doit être antérieure à la mise en place de l'action. Les préconisations médicales sont réputées valables un an. De nombreux employeurs rencontrent cependant des difficultés pour en obtenir faute de médecine du travail.

En Ile de France les MDPH proposent aux médecins du travail la possibilité de faire obtenir la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur handicapé dans des délais très brefs aux salariés qui s'adressent à eux : **la Procédure Accélérée d'obtention de la RQTH**. Une note explicative adressée aux « professionnels du maintien en emploi (médecin du travail, référent handicap, membre d'un SPST, conseiller du Service Public de l'Emploi...) » en cas de « problématique de santé qui génère un risque réel et immédiat concernant (le) maintien en emploi (de) l'accompagner dans la prise en compte rapide de sa demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) via la procédure accélérée afin de mettre en œuvre rapidement les mesures de compensation adéquates. En effet, la procédure accélérée est mise en œuvre en Ile-de-France par l'ensemble des MDPH. Elle permettra au salarié/agent de disposer d'un délai resserré pour l'étude de sa 1 ère demande de RQTH. » Le récépissé de dépôt de la demande conjugué à la justification d'une situation urgente par le médecin du travail entraîne l'effet immédiat de pouvoir solliciter les financements du FIPHFP (fonction publique) ou de l'Agefiph (secteur privé).

Cap Emploi

Le Cap emploi, organisme de placement spécialisé handicap, propose un accompagnement des employeurs au maintien dans l'emploi de leurs agents en situation de handicap.

Lorsqu'un problème de santé remet en cause la pérennité du poste de travail d'un agent, l'employeur public peut solliciter l'intervention du Cap Emploi de son département pour, en collaboration étroite avec le médecin du travail :

- Analyser la situation et identifier des solutions de maintien durable au poste de travail ou à un autre poste dans la collectivité/établissement.
- Aider à la mise en œuvre d'une solution de maintien dans l'emploi, en sollicitant si besoin partenaires et prestataires spécialisés si besoin.
- Assurer un suivi conventionnel de la solution mise en œuvre.

Il apportera un **appui expert aux parties prenantes** du service que sont la personne, l'employeur et les services de santé au travail.

Suivant les besoins, le conseiller peut **faire appel à des prestataires** (ergonomes, spécialistes de certains handicap...) sélectionnés par l'Agefiph et le Fiphfp pour réaliser sa mission. Il **prend entièrement en charge cette mission de bout en bout**, allant jusqu'à accompagner l'agent dans sa démarche de RQTH le cas échéant, solliciter des devis des équipements à acquérir pour compenser le handicap et réaliser un suivi de la mise en œuvre de la solution de maintien afin de sécuriser le maintien dans l'emploi (il peut également prescrire le suivi par un job coach de l'emploi accompagné).

Enfin, Cap Emploi peut être sollicité pour **sensibiliser le collectif de travail de la personne ayant bénéficié d'une mesure de maintien dans l'emploi**.

Les plateformes d'Emploi Accompagné

Organisées sous forme de plate-forme départementale, des structures accompagnent dans la durée les **situations de handicap en emploi nécessitant des appuis** et s'efforcent de créer les conditions d'une inclusion durable. Cet accompagnement par des conseillers d'insertion ou « job coach » est **gratuit et consiste en :**

- La mise à disposition d'un **réfèrent (ou conseiller d'insertion)** auprès d'une personne en situation de handicap en milieu de travail.
- Un **accompagnement adapté** du bénéficiaire de l'emploi accompagné et de l'employeur.
- Un dispositif **souple et sans limite de durée**, mobilisable à tout moment du parcours professionnel.

Après accord de la personne en situation de handicap, l'emploi accompagné est mis en œuvre soit sur **décision de la MDPH**, soit sur **prescription du service public de l'emploi** (France Travail, Cap emploi et les missions locales).

Le savoir-faire formateur des ESPO/ESRP

Au-delà de leur mission première de formation de personnes handicapées dans une optique de retour à l'emploi, ces établissements ont aussi la possibilité de :

- Procéder à la demande d'un employeur à des **évaluations professionnelles** concernant des employés exposés à des risques d'inaptitude,
- Assurer pour des travailleurs handicapés en alternance, des **prestations d'accompagnement médico-psycho-social et professionnel**.

Leurs équipes pluridisciplinaires assurent des **prestations de qualité en matière de prise en charge des personnes en situation de handicap**.

Association loi 1901, la Fagerh regroupe près de 98% des ESPO et ESRP en France. Son moteur de recherche sur [son site](#) permet de connaître tous les établissements d'un territoire.

Les formations proposées dans les ESRP sont **ouvertes à toute personne ayant besoin d'une formation de reconversion dans un métier compatible avec son état de santé**.

Le dispositif Inclu'Pro reconversion

Le dispositif Inclu'Pro reconversion, dispositif pris en charge par le FIPHFP et l'Agefiph, propose une prestation d'accompagnement de l'agent en situation de handicap pour aider au maintien en emploi dans la définition de son projet de **reconversion**.

Toute entrée dans le dispositif nécessite une **évaluation des besoins de la personne** afin de déterminer le programme d'accompagnement qui lui sera proposé (sas d'évaluation de 20h maximum). C'est une **approche individualisée** qui est privilégiée pour être au plus près des besoins et des disponibilités de l'agent.

L'accompagnement, qui peut aller jusqu'à 280 h maximum sur 6 mois vise à préparer et travailler le projet de reconversion en positionnant **l'agent comme acteur de son projet de maintien dans l'emploi**. Le parcours peut comprendre une acquisition des fondamentaux de l'usage du numérique.

Grâce à l'intervention d'une **équipe pluridisciplinaire**, un bilan de compétences qui va jusqu'à évaluer la faisabilité du projet professionnel de la personne en situation de handicap est établi au regard de ses capacités fonctionnelles, de ses aptitudes et capacités résiduelles, de l'évaluation des séquelles cognitives résultant de la maladie ou du handicap le cas échéant.

Ce dispositif est particulièrement adapté aux **situations** des personnes en quête **d'un projet de reconversion**.

Le bilan final à l'issue reste la seule propriété de la personne. L'employeur ne peut en avoir connaissance qu'avec son accord.

Les SAVS et SAMSAH

*« Les services d'accompagnement à la vie sociale ont pour vocation de contribuer à la **réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels** et facilitant l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité »* (art. D.312-155-5 du décret n° 2005-223 du 11 mars 2005.)

L'appui et l'accompagnement favorisant l'insertion professionnelle ou son maintien font partie des registres d'intervention cités par le décret (art. D. 312-155-7) et il est aussi spécifié qu'il est possible qu'ils se dotent dans leur équipe pluridisciplinaire d'un chargé d'insertion (art. D. 312-155-8).

D'une façon générale, l'intervention du chargé d'insertion professionnelle s'intègre dans l'accompagnement global de la personne qui vise à développer ses habiletés sociales et à le soutenir dans la formulation et la mise en œuvre de son projet de vie. Si les usagers expriment leur souhait d'accéder à un emploi, les SAVS doivent leur permettre de réfléchir à un projet personnel d'insertion professionnelle et à sa réalisation.

Les Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés ajoutent aux missions des SAVS une dimension de suivi médical.

Vos contacts dans les Hauts de Seine et en Ile-de-France

Est présentée ci-après une sélection d'organismes proposant d'aider à l'orientation et à l'orientation ainsi que d'opérateurs des dispositifs décrits dans la section précédente.

Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

MDPH de Paris (75)

69 rue de la Victoire

Tél : 01 53 32 39 39

Directeur : Fabrice.masi@mdph.paris.fr

MDPH de Seine-et-Marne (77)

16 rue de l'Aluminium

77176 Savigny-le-Temple

Tél : 01 64 19 11 40

Secrétaire générale : Laurence.mandelbaum@mdph77.fr

MDPH des Yvelines (78)

TSA60 100 (pas d'accueil dupublic) 78539 Buc Cedex Tél : 0801 801 100

Autonomie78@yvelines.fr

Coordinatrice adjointe : Elisabeth.valat@mdph78.fr

MDPH de l'Essonne (91)

93 rue Henri Rochefort 91000 Evry

Tél : 01 60 76 11 00

mdph@cg91.fr

MDPH des Hauts-de-Seine (92)

2 rue Rigault

92016 Nanterre

Tél. : 01 41 91 92 50

mdph@mdph92.fr

MDPH de Seine-Saint-Denis (93)

Immeuble Erik Satie 7/11 rue ErikSatie

93000 Bobigny

Tél. : 01 43 93 86 86

info@place-handicap.fr

MDPH du Val-de-Marne (94)

7-9 voie Félix Eboué94000 Créteil

Tél : 01 43 99 79 00

Référente insertion professionnelle : Melanie.fournie@valdemarne.fr

MDPH du Val-d'Oise (95)

2 avenue du Parc95000 Cergy

Tél : 01 34 25 16 50

maisonduhandicap@valdoise.fr

Cap Emploi

Cap Emploi 75/93

M. Franck Seurin, Directeur Cap Emploi 75 et 93 : franck.seurin@unirh.org

Mme Françoise Bidgrain, Responsable Cap Emploi 75 : f.bidgrain@capemploi75.org

M. Thomas Ovigneur (dept 75 et 92), Chargé de mission fonction publique :
t.ovigneur@capemploi75.org

Cap Emploi 7 7

Mme Valérie Lanneau, Directrice v.lanneau@capemploi77.fr

Mme Gaëlle DAVIDAS, Chargée de mission Fonction Publique g.davidas@capemploi77.fr

Cap Emploi 7 8

Mme Stéphanie Georgeon, Directeur cap emploi 78 s.georgeon@capemploi78.fr

Mme Edith JALABERT, Chargée de mission Fonction Publique e.jalabert@capemploi78.fr

Cap Emploi 91

M. Bruno GROLLIER, Directeur b.grollier@capemploi91.com

Mme Valentina SARMA, Chargée de mission Fonction Publique v.sarma@capemploi91.com

Cap emploi 92

M. Thierry MARTIN, Directeur Cap emploi 92

t.martin@capemploi92.org

Cap emploi 94

Mme Véronique Chassard, Directeur v.chassard@capemploi94.com

M. Bertrand HERLEM, Chargé de mission Fonction Publique b.herlem@capemploi94.com

Cap emploi 95

Mme Elisabeth ASDRUBAL, Directrice E.ASDRUBAL@capemploi95.org

Mme Virginie DAFFNIET, Chargée de mission Fonction Publique v.daffniet@capemploi95.org

Missions locales des Hauts-de-Seine

Mission Locale d'Asnières-sur-Seine / Villeneuve-la-Garenne

250 Rue du Ménil 92600 - Asnières-sur-Seine

Tél. : 01 88 22 05 78

Mission Locale de Nanterre

6 Avenue Vladimir Ilitch Lénine 92000 - Nanterre

Tél. : 01 47 29 96 40

Mission Locale de Clichy

90 bis Rue Martre 92110 - Clichy

Tél : 01 47 15 95 60

Mission Locale de Colombes

180 Rue des Gros Grès 92700 - Colombes

Mission Locale Rives de Seine

25 Quai du Président Paul Doumer 92400 - Courbevoie

Tél. : 01 84 78 62 00

Seine Ouest Entreprise et Emploi

20 Rue d'Issy 92100 - Boulogne-Billancourt

Tél : 01 55 95 04 07

Mission Locale de Gennevilliers

Mairie de Gennevilliers 92230 - Gennevilliers

Tél. : 01 84 11 88 88

Vallée Sud Emploi

42 Avenue Aristide Briand 92160 - Antony

Tél. : 01 55 95 84 00

Mission locale de Paris

22 Rue Pajol 75018 - Paris

Médecins agréés par l'ARS Ile-de-France

[Liste des médecins agréés en Ile-de-France](#)

Services de prévention et de Santé au Travail agréés par la DRIETS

[Liste des SPST](#)

Les acteurs liés aux établissements de soins

Les CATP

Le CATTP de Meudon-Clamart

Ce centre d'accompagnement thérapeutique à temps partiel rattaché au pôle de Clamart de l'hôpital psychiatrique Paul Guiraud inclut l'orientation vers l'emploi parmi les accompagnements qu'il propose aux patients qui lui sont adressés. Cette structure n'est pas sectorisée et peut donc accueillir des patients de l'ensemble des services de l'hôpital.

Il est provisoirement hébergé au 1 bis rue du petit Clamart (Bâtiment G) à Vélizy, 78140 Vélizy-Villacoublay. Tel : 01.46.44.14.30

Les plateformes de réhabilitation psychosociale

En 2021, l'ARS Ile de France a lancé un appel à projets pour la labellisation de « plateformes territoriales de réhabilitation psychosociale », afin de faciliter l'accès à ces soins pour les personnes concernées, sur l'ensemble du territoire. Les soins de réhabilitation psychosociale renvoient à l'ensemble des méthodes visant à favoriser le rétablissement des personnes vivant avec des troubles psychiques sévères et persistants.

[Une cartographie des plateformes, a été réalisée par le Centre ressource Remédiation cognitive, Rétablissement et Réhabilitation psychosociale.](#)

Plateforme de réhabilitation psychosociale du Nord 92 Réh'Inspir

La plateforme « Réh'Inspir » rassemble 5 établissements partenaires sur le territoire du Nord des Hauts de Seine (92) : l'établissement de Rueil Malmaison – MGEN (porteur du projet), le CASH de Nanterre – Hôpital Max Fourestier, l'EPS Roger Prévot et son service de réhabilitation psychosociale « Réha'Lib », le centre Hospitalier Théophile Roussel, et l'APHP Nord – Hôpital Louis Mourier avec son Equipe Mobile Psychiatrique du Jeune Adulte. Elle a également pour vocation de réunir les acteurs du champ médical, médico-social et social sur son territoire dans le but de proposer à ses usagers un accompagnement vers le rétablissement le plus précoce, personnalisé et efficace possible.

La plateforme de réhabilitation psychosociale du Nord 92 Réh'Inspir accueille toute personne du nord des Hauts de Seine présentant un trouble psychique, âgé de 16 ans ou plus pour établir et/ou accompagner son projet. Chaque usager de la plateforme pourra bénéficier des services d'un "case-manager", c'est à dire une relation privilégiée pour la coordination de son parcours parmi les membres dédiés à ce rôle de l'équipe de la plateforme.

Les missions :

- Rendre accessible à tout usager du territoire Nord 92 le plus précocement possible les outils de réhabilitation psychosociale (évaluations et/ou activités, PVS, GPS...) et favoriser ainsi son parcours dans le rétablissement, la réalisation de son projet, ainsi que la coordination et la continuité de ses soins.
- Promouvoir le rétablissement sur le territoire en développant des formations auprès des partenaires médicaux, médico-sociaux et sociaux, en soutenant les pratiques professionnelles orientées rétablissement, et en développant une bibliothèque d'outils d'évaluation et de soins de réhabilitation.

Contacts

Mail de contact – adressage des patients : rehinspir92@mgen.fr

Téléphone de contact – adressage des patients : 01 85 01 64 02 (Du mardi au vendredi, de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30)

Adresse : 18 boulevard de l'hôpital Stell 92500 Rueil Malmaison (Permanence le lundi de 14h00 à 16h00 et le jeudi de 09h30 à 12h30)

Plateforme de réhabilitation psychosociale Centre Sud des Hauts de Seine

Associant les établissements psychiatriques membre du GHPsy sud des Hauts de Seine (EPS Erasme, GH Paul Guiraud et Fondation Vallée) cette plateforme destinée aux professionnels et aux citoyens en recherche de soins dans le champ de la psychiatrie poursuit deux objectifs :

- Coordonner et développer l'offre de soins existante au sein du GHT Psy sud Paris sur le territoire du centre et sud du 92
- Permettre à la population du territoire un accès à des soins de réhabilitation de qualité :
 - Evaluation/ bilan
 - Remédiation cognitive
 - Entraînement aux habiletés sociales
 - Case Management
 - Job coach
 - Enseignement en éducation physique adaptée
 - Médiation en santé pair
 - Psychothérapies (TCC) et thérapies familiales
 - Éducation thérapeutique pour le patient et son entourage dont programme de lutte contre l'auto-stigmatisation
 - Communication (pour limiter la stigmatisation sociale)
 - Accompagnement social (logement, MDPH, etc.)

Les patients des communes situées entre Puteaux-Suresnes et Antony-Bourg la Reine peuvent s'y adresser. Les demandes adressées à la plateforme seront, selon les cas, prises en charge s'il s'agit de situations spécifiques ou complexes ou orientées vers les unités référentes :

- HDJ Jean Wier (92G09- EPS Erasme) de Suresnes

- L'HDJ de Boulogne-Billancourt(92G29)
- L'HDJ de SaintCloud(92G13)
- L'HDJ intersectoriel de réhabilitation psycho-sociale plateforme Léonard de Vinci (EPS Erasme) à Antony
- L'unité mobile de remédiation cognitive et de réhabilitation psychosociale (GH Paul Guiraud - Clamart)

Contact : re-alto92centresud@psysudparis.fr

Centre Denise Croissant (association Vivre)

Cet hôpital de jour en psychiatrie pour adultes non sectorisé s'inscrivant dans une démarche de réhabilitation psychosociale, vise à favoriser **l'insertion sociale et/ou professionnelle** de personnes atteintes de pathologies psychiques stabilisées. Il est un lieu de transition entre les soins strictement curatifs et l'insertion sociale et professionnelle. Les personnes volontaires et déjà engagées dans un suivi médical, y sont accueillies à partir de 17 ans.

Une équipe pluridisciplinaire participe à l'élaboration du projet individualisé de chacun des usagers. Elle comprend des éducateurs spécialisés, des moniteurs, des médecins psychiatres et généralistes, des infirmières et une neuropsychologue. L'objectif est d'aider les usagers à construire leur projet d'intégration sociale et professionnelle, compatible avec leur état de santé, leurs aspirations et leurs compétences.

Les soins de réadaptation se concrétisent par la proposition à chaque patient d'un parcours de réadaptation par paliers permettant d'individualiser la prise en charge en respectant le rythme de chacun. Ce parcours se déroule en plusieurs étapes : admission, atelier d'adaptation, atelier de croisière et atelier de préparation à la sortie. Par ailleurs, des activités sont proposées pour développer d'autres compétences : atelier pédagogique, informatique, reprographie.

La réadaptation professionnelle se traduit aussi par des travaux de sous-traitance confiés au Centre par les entreprises partenaires. Supports de la démarche de soins de réadaptation, ces travaux permettent l'apprentissage des exigences du travail. Un suivi personnalisé de la préparation à l'insertion professionnelle en milieu ordinaire ou protégé est réalisé ; les usagers font des stages en Esat ou en entreprise et des détachements en entreprise peuvent être proposés aux volontaires.

Centre Denise Croissant

7, allée de Verrières

92290 CHATENAY MALABRY

Tél. : 01 46 30 11 11

centre-denise-croissant@vivre-asso.com

http://www.vivre-asso.com/cdc_presentation.aspx

Navette entre le centre et les stations de RER Robinson et Bourg la Reine

Prestataires des Appuis Spécifiques

Handicap auditif Groupe Elioz Turquoise

turquoise@elioz.fr - 01.87.66.35.24

Denise ATTIA intervenante spécialisée surdit  - denise.attia@elioz.fr - 06.16.16.37.71

Patricia GUILBAULT ergonome consultante - patricia.guilbault@elioz.fr - 06.12.44.12.26

Romain BURGY charg  de mission - romain.burgy@elioz.fr -
07.70.09.94.95

APF France Handicap et ARCAT

APF Jo lle BOLANGA ergoth rapeute (mission emploi) joelle.bolanga@apf.asso.fr

ARCAT : Mathilde VION responsable & cheffe de projet Practice -

PAS Agefiph - mathilde.vion@arcat-sante.org - 06.45.79.22.44 /01.44.93.29.29

CECIAA sp cialiste du handicap visuel et INFOSAS

Chlo  RAGON Ergonome et psychologue du Travail - ergonomes@ceciaa.com

ARIHM Cabinet de conseil Handicap psychique et TND

Laurence BERNARD, directrice des affaires financi res laurence.bernard@arihm.com
laure.vaccarino@arihm.com attach e de direction

Plateformes de l'Emploi Accompagné

Plateforme Emploi

Accompagné 75

17 rue Robert Houdin
75011 Paris

Tél. : 01 43 14 31 99

emploi.accompagne75@ladapt.net

Plateforme Emploi

Accompagné 77

2 rue des Arches
77792 Nemours Cedex

Tél. : 01 64 45 18 49

plateforme-ea77@fondationcos.org

Plateforme Emploi

Accompagné 78

6 bis Boulevard Victor Hugo
78300 Poissy

Tél. : 01 84 74 21 49

contact@emploi-accompagne78.fr

Plateforme Emploi

Accompagné 91

2 rue de Charaintru
91360 Epinay Sur Orge

Tél. : 01 64 48 29 90

emploiaccompagne91@ffbs-sillery.com

Plateforme Emploi

Accompagné 92

8 allée Edgar Brandt
92320 Chatillon

Tél. : 06.21.51.57.33

contact@emploi-accompagne.fr

Plateforme Emploi

Accompagné 93

128 avenue Jean Jaurès
93500 Pantin

Tél. : 01 84 74 21 40

emploiaccompagne93@falret.org

Plateforme Emploi

Accompagné 94

16 avenue Jean Jaurès
94600 Choisy-le-Roi

Tél. : 06 59 42 95 74

contact@emploi-accompagne94.fr

Plateforme Emploi

Accompagné 95

62 rue Pierre Brossolette
95200 Sarcelles

Tél. : 01 34 19 16 76

plateforme.ea95@ladapt.net

Seules les orientations MDPH et les prescriptions du service public de l'emploi permettent un accès à une plate-forme emploi accompagné.

Contacts régionaux



La nouvelle offre de service digitalisée
« Appuis spécifiques »

Prestataire	Typologie de handicap	Couverture géographique
ELIOZ	Handicap auditif	Ile De France
APF Ile de France / ARCAT	Handicap moteur/ Maladies chroniques évolutives	Ile De France
CECIAA	Handicap Visuel	Ile De France
CLUB ARHIM	Troubles neuro-développementaux	Ile De France
CLUB ARHIM	Handicap Psychique	Ile De France

INFO SAS- CECIAA

infosas.ile-de-france@agefiph.asso.fr

Yasmina N'SAR : y-nsar@agefiph.asso.fr
Vanessa SAUMIER-CRASSOUS :
V-saumier-crassous@agefiph.asso.fr
Maylis BOXBERGER:
maylis.boxberger@caissedesdepots.fr

Prestataires des études ergonomiques

I.D. ERGONOMIE

155 avenue Jean Lolive 93500Pantin

Tél : 01 49 15 20 20

www.idergonomie-areram.fr

Structures d'appui à l'emploi soutenues par des collectivités territoriales

Les Espaces Insertion

Territoire 2 :

EI GENNEVILLIERS

31, 33 avenue Chandon, 92230 GENNEVILLIERS
01 40 85 48 40

Territoire 3 :

EI LEVALLOIS

26 rue Clément Bayard, 92300 LEVALLOIS
☎ 01 47 15 75 38

Territoire 4 :

EI LA GARENNE COLOMBES

« Le Colombus » 1 rond-point de l'Europe, 92250 LA GARENNE COLOMBES
☎ 01 72.42.40.53
EI COLOMBES - 10 av H. Barbusse, 92700 COLOMBES
☎ 01 41 19 70 10

Territoire 6 :

EI RUEIL-MALMAISON

2 rue Mouillon à partir de juin 2018, 92500 RUEIL-MALMAISON
☎ 01 57 61 43 10

Territoire 7 :

EI NANTERRE

Maison de l'emploi et de la formation (MEF),
2-6, avenue Lénine, 92 735 - Nanterre Cedex
☎ 01 75 33 83 44

Territoires 8 et 9 :

EI SOEE - BOULOGNE BILLANCOURT (Siège)

20 rue d'Issy, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
☎ 01 55 95 04 07

EI SOEE - ISSY LES MOULINEAUX

89 rue Gouverneur Général Félix Eboué, 92130 ISSY LES MOULINEAUX
☎ 01 55 95 04 07

SEINE OUEST ENTREPRISE (Siège social)

9 route de Vaugirard, 92190 Meudon,
☎ 01 55 95 04 07 <https://seineouest-entreprise.com>;
contact@seineouest-entreprise.com

EI SOEE ANTENNE MEUDON –

5 rue Georges Millandy, 92360 MEUDON LA FORET
☎ 01 55 95 04 07

EI SOEE ANTENNE CHAVILLE

Permanence à la Maison de l'Enfance et de la jeunesse - 23 rue Carnot - Ouvert les mardis, mercredis, jeudis (9h-13h / 14h-17h)

Le Parcours Entrée dans l'Emploi (PEE) Assofac

Le Parcours Entrée dans l'Emploi (PEE) permet aux personnes éloignées de l'emploi de construire et/ou confirmer un projet professionnel et de développer les connaissances et compétences professionnelles pour accéder de manière privilégiée à l'emploi, aux contrats en alternance ou à la formation qualifiante. Le PEE est à destination de ceux qui souhaitent découvrir des métiers pour construire et/ou confirmer un projet professionnel, valider un projet professionnel par des stages en entreprise et des plateaux techniques, être accompagnés dans une recherche d'emploi active, être accompagnés à l'entrée en formation qualifiante et/ou en alternance (apprentissage et professionnalisation), renforcer leurs compétences linguistiques. Cette formation est rémunérée par la Région d'Île-de-France pour les apprenants.

Le PEE est un parcours individualisé construit autour des modules :

- Projet professionnel,
- Communication à visée professionnelle,
- Plateaux techniques et découverte des métiers,
- Stage pratique en entreprise,
- Outils numériques,
- Projet collectif,
- Remise à niveau.

Il prépare à l'acquisition de compétences pour :

- Construire son projet professionnel
- Communiquer à l'écrit dans le monde professionnel
- Travailler en groupe et en équipe
- Mettre en avant ses compétences

Parcours 75 : retravailler

ipf.reconversion75@retravailler.org

Parcours 92 : Assofac

inclupro@assofac.org

Plateforme Atouts pour tous Ile de France

Les partenaires d'Atouts pour tous Ile de France sont mobilisés pour assurer une insertion professionnelle réussie des jeunes franciliens en situation de handicap.

Ils poursuivent deux objectifs principaux :

- Sécuriser les parcours des jeunes entre la sortie de scolarité et l'accès au premier emploi quel que soit leur niveau en sortie d'étude : lycéens, y compris lycéens relevant des établissements et services médico-sociaux, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, jeunes à la recherche d'un premier emploi, jeunes « sans solution »...
- Faciliter la rencontre entre les besoins en recrutement des entreprises et les profils des jeunes en termes de compétences et de formation et contribuer à la montée en qualification des jeunes en situation de handicap.

Ils agissent dans quatre domaines :

- Accompagnement des jeunes en situation de handicap
- Insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap

- Information des jeunes, des familles et des professionnels
- Recherche et développement

La plateforme www.atoutspourtous.fr vous permet d'accéder aux offres d'emploi des partenaires de la convention (entreprises privées, institutions publiques, employeurs du secteur associatif et adapté, et universités).

<https://www.atoutspourtous-idf.fr/>

Ateliers d'Antraide liés à l'Expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) à Antony

Depuis le printemps 2020, des équipes de bénévoles se mobilisent avec les habitants des quartiers du Noyer Doré et Pajeaud d'Antony pour construire l'Expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée. Leur projet a abouti en octobre 2024 à la création d'un CLE (comité local pour l'emploi) et d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE), Les Ateliers d'Antraide.

Trois principales structures travaillent ensemble :

- **TZCLD-Antony** : identifie des Personnes Privées Durablement d'Emploi, c'est-à-dire au chômage depuis un an ou plus, résidant dans une partie des quartiers Pajeaud et Noyé Doré. Il identifie avec elles ce qu'elles savent faire, aiment faire et sont volontaires pour apprendre. Il leur propose des rencontres, entretiens, discussions sur des projets de nouveaux emplois sur les quartiers Pajeaud et du Noyer Doré. Il les présente au Comité Local de l'Emploi qui, fonction de leur profil, les orientera vers une formation ou les accompagnera pour trouver un travail qui pourra être au sein de l'Entreprise à But d'Emploi. contact@tzcl-d-antony.fr – Tel 01 79 35 52 67
- **Le CLE (comité local pour l'emploi)** réunit tous les acteurs du territoire autour de l'emploi. : oriente les candidats volontaires, Personnes Privées Durablement d'Emploi (PPDE) vers la structure la plus appropriée pour reprendre une activité.
- **Les Ateliers d'Antraide**, entreprise à but d'emploi habilitée par le Fonds d'Expérimentation Territoriale contre le chômage longue durée, ont été ouverts en octobre 2024. A partir d'une analyse des besoins des habitants et des entreprises sur le territoire qui ne sont pas déjà couverts par les acteurs économiques locaux, les Ateliers d'Antraide proposent de nouvelles activités : ressourcerie, conciergerie, ateliers vélo, ateliers 3G et informatique. contact@antraide.fr – Tel : 01 46 66 32 33

Les structures d'insertion dans l'emploi du secteur médico-social

Centre Ressource Delta (association Vivre)

Le Centre Ressources Delta Insertion est un établissement médicosocial s'adressant aux personnes en situation de handicap, principalement mais non exclusivement de type psychique, afin de favoriser leur insertion socio-professionnelle.

Les missions de Delta Insertion s'articulent autour de deux axes majeurs :

1. aider les personnes en situation de handicap dans l'élaboration de leur projet professionnel et leur recherche d'emploi, sans qu'elles détiennent nécessairement la reconnaissance administrative de leur handicap (RQTH).
2. Proposer aux entreprises un service de conseils et d'assistance pour l'accueil, l'intégration et le maintien en emploi de ces personnes.

Le Centre Ressource Delta dispose d'une connaissance fine des 30 Etablissements et Services d'Accompagnement dans le Travail (ESAT) des Hauts de Seine et est particulièrement à même d'aider les personnes et leur entourage qui s'adressent à lui pour identifier ceux dont l'activité et les modalités d'accompagnement sont susceptibles de leur convenir le mieux, leur proposant notamment des stages de découverte. Le Centre Ressource Delta suit et accompagne ensuite aussi bien le travailleur en emploi que l'ESAT ou l'entreprise qui l'a recruté sur une durée variable de 1 à 5 ans.

Deux dispositifs sont proposés :

- **La Prestation d'accompagnement vers L'ESAT (PAVESAT)**

Elle est destinée à toute personne :

- Bénéficiaire d'une orientation professionnelle en ESAT délivrée par la MDPH des Hauts de Seine (mais non exclusivement).
- Agée d'au moins 20 ans.
- Souhaitant s'engager dans une démarche d'insertion socio-professionnelle.

L'accompagnement proposé consiste en :

- Un soutien à l'élaboration d'un projet socio-professionnel en vue d'intégrer un ESAT.
- La découverte de l'ESAT par le biais d'entretiens, de visites et de stages.

La durée moyenne de cet accompagnement est de 1 an..

- **La Prestation d'accompagnement vers l'entreprise (PAVE)**

Elle est destinée aux travailleurs des ESAT des Hauts de Seine souhaitant s'orienter vers le milieu ordinaire de travail ayant préalablement construit un projet d'insertion soutenu par l'équipe de l'ESAT, âgés d'au moins 20 ans.

L'accompagnement proposé consiste en

- Un soutien à l'élaboration d'un projet socio-professionnel dans l'objectif d'intégrer une entreprise.
- Des mises en situation en entreprise permettant à la personne concernée de repérer et évaluer ses compétences professionnelles et relationnelles.
- Une aide au recrutement en entreprise et un suivi dans l'emploi afin de pérenniser l'insertion professionnelle.

La durée prévue de cet accompagnement est de 5 ans. Selon les personnes accompagnées et leurs

souhaits, cet accompagnement peut-être plus court ou plus long.

Le Centre Ressource Delta est financé par l'ARS. Aucune contribution financière n'est demandée, ni aux personnes accompagnées, ni aux ESAT partenaires

SISPPH Delta Insertion
22 Boulevard de Stalingrad
92320 CHATILLON
Tél. : 01 57 21 72 10
Contact : delta.insertion@vivre-asso.com
http://www.vivre-asso.com/delta_presentation.aspx

Prendre contact auprès du secrétariat pour assister à une réunion collective d'information : présentation des missions du dispositif et des fonctions générales d'un ESAT.

Intervenants associatifs dans le domaine de l'insertion

Arpejeh (Accompagner la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés)

L'association Arpejeh a pour vocation de promouvoir la formation, la qualification et l'emploi des jeunes en situation de handicap en accompagnant les jeunes de 15 à 30 ans dans la découverte des métiers et leur insertion professionnelle. L'objectif est de créer des rencontres entre les jeunes et les entreprises, du 1er stage de découverte à leur insertion professionnelle.

- Elle organise des forums « découverte des métiers ». Les employeurs et partenaires de l'éducation/formation et de l'orientation vont à la rencontre des jeunes en situation de handicap et présentent leurs métiers, souvent méconnus. Ils conseillent les jeunes dans leur orientation et partagent leurs expériences.
- Visites d'entreprises. Les entreprises accueillent un groupe d'une dizaine de jeunes afin de leur faire découvrir la diversité de ses métiers, de stimuler les échanges.
- Accompagnement à la recherche de stages (à partir de la 3ème), alternance et emploi.
- Coaching pro : des professionnels accompagnent des jeunes dans la préparation d'entretiens de recrutement à travers des conseils pratiques et des simulations. L'occasion d'aborder notamment les questions importantes liées à la mention – ou non – du handicap.
- Mentorat : Un salarié ou une salariée d'une entreprise préalablement formée(e) accompagne dans la durée un ou une jeune dans la réalisation de son projet professionnel.

Tél : 06 31 22 49 15 ou 01 79 97 28 55
23 rue du départ - Boite 37 - 75014 Paris
<https://www.arpejeh.com/>

Tremplin-handicap

L'objet de l'association Tremplin-Handicap est, en Ile-de-France et en région, d'impliquer les entreprises dans la préparation à l'insertion professionnelle des personnes handicapées inscrites dans un parcours de formation jusqu'au 1er emploi.

Chaque référent du jeune accompagné présente sa candidature aux entreprises et accompagne les différents acteurs de l'entreprises (recruteurs, managers accueillant l'étudiant au sein de leur environnement etc...). L'association s'adresse aux établissements (Lycées, CFA, Ecoles & Universités)

pour faire connaître sa mission, afin que des étudiants, en situation de handicap, puissent bénéficier d'un accompagnement, s'ils le désirent. Son rôle est également d'accompagner ces établissements dans leurs actions de sensibilisation au handicap, auprès de leurs étudiants (forums, animation de conférences, tables rondes etc...).

Tout lycéen (à partir de la seconde) ou étudiant en situation de handicap en réflexion sur sa future orientation académique /professionnelle, à la recherche d'un stage, d'un job d'été ou d'un contrat en alternance peut s'adresser à Tremplin-Handicap. De même pour les jeunes diplômés (de moins de 2 ans) à la recherche d'un 1er emploi.

Contact : Téléphone : 01 41 09 79 10

<https://www.tremplin-handicap.fr>

2, rue du Docteur Lombard 92130 Issy-les-Moulineaux

AIR 92

Le dispositif AIR 92, porté par l'association Espaces, est spécifiquement conçu pour **repérer et accompagner les publics dits "invisibles" du Réseau pour l'emploi**, et donc **le plus souvent éloignés des structures d'accompagnement classiques**. Les personnes concernées par AIR 92 sont celles confrontées à des **difficultés socio-économiques multiples** et non-inscrites comme demandeurs d'emploi ou sans contact avec France Travail (ni les Missions locales ni Cap Emploi) depuis au moins 5 mois. L'association Espaces, qui gère le dispositif, œuvre depuis 30 ans en faveur de l'insertion par l'emploi à travers des Ateliers Chantiers d'Insertion et d'autres dispositifs tels que le Dispositif Premières Heures 92, qui s'inscrivent dans une démarche de développement de l'écologie urbaine.

Le dispositif AIR 92, coordonné par Espaces avec ses partenaires Arpeije (Clamart), Eureka (Gennevilliers) et Carton Plein (Nanterre), confie à des médiateurs et médiatrices sociales l'établissement du contact avec les personnes susceptibles d'être intéressées par le dispositif. Il comprend, pour celles qui s'engagent, deux volets : **une phase de remobilisation** avec une proposition d'ateliers collectifs variés, et **un accompagnement socio-professionnel renforcé**. Ce dernier prend la forme d'ateliers de découverte de métiers, d'entretiens individuels, de bilans de compétences et de co-accompagnement dans la levée des freins périphériques (logement, mobilité, langue, droits). En s'y engageant, les participants bénéficient d'un **accompagnement individualisé par une psychologue**, un **référént de parcours** et un **conseiller en insertion socio-professionnelle**, avec pour objectif un retour à l'emploi adapté à leur situation, dans un horizon de 8 à 10 mois. En moyenne, un à deux rendez-vous sont proposés par semaine.

Les critères d'éligibilité au programme AIR 92_sont :

- Être âgé(e)s de 18 ans et plus
- N'être ni inscrit(e) à France Travail, ni en contact régulier avec un conseiller France Travail, Cap Emploi ou Mission Locale depuis au moins 5 mois.
- Résider dans les Hauts-de-Seine (92)
- Disposer d'une autorisation de travail sur le territoire français (pour les étrangers)
- Disposer d'un niveau de français équivalent au minimum au niveau A2.

Déployé sur l'ensemble de l'Île de France depuis 2025, AIR a déjà pris en charge une centaine de personnes, dont un peu plus de 37% ont déjà trouvé un emploi.

www.air92.org ; Contact sud du 92 : 06 60 51 73 17 / Contact nord du 92 : 06 64 69 89 40

Up'emploi

UP Emploi, proposé par Up'Humanness et financé par le Fonds Social Européen, propose des

parcours sur-mesure et bienveillant pour progresser sur le chemin de l'emploi. Ils sont ouverts à tous mais plus particulièrement destinés à ceux qui se sentent encore fragiles pour entamer des démarches immédiates de recherche d'emploi. En effet, le parcours vise d'abord à redonner confiance, à entrer dans une dynamique positive, à découvrir des outils utiles et à prendre conscience de ses talents.

Sont proposés 4 parcours :

Le Parcours renforcé

6 séances collectives 9h-14h (une fois tous les 15 jours /3 mois) ; 6 entretiens individuels (un toutes les 3 semaines /3 mois) ; 1 mois de stage ; 6 à 12 mois de mentorat

La session Déclic

3 jours de formation consécutifs, 9h-17h

La session Envol

2 jours de formation consécutifs, 9h-17h ; 6 mois de mentorat

La Journée Bonus

1 jour de formation, 9h-17h

L'encadrement est assuré par des professionnels des RH intervenant ProBono et des bénévoles ainsi que des artistes qui aident chacun à développer ses ressources créatives.

<https://upforhu.org/up-emploi/>

Inklu'Pair

Ce programme d'insertion des personnes fragiles avec ou sans (nous ne voulons exclure personne) RQTH porté par l'association Inklusion s'adresse à un public fragile, dont le handicap est reconnu ou non, ayant besoin d'accompagnement pour construire un projet professionnel ou de redynamisation pour envisager l'idée de trouver un travail.

Le projet Inklu'pair est financé par les Driettes d'Ile-de-France à hauteur de 80% sur 3 ans dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt O2R à partir de 2025. Il vise à favoriser l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap (connu ou non reconnu), grâce à une approche ludique, bienveillante et centrée sur l'humain. Possibilité de rémunération cumulable avec d'autres aides sous condition de ressources.

L'approche se fait en trois temps :

- Repérage de personnes en situation de handicap via diverses actions atypiques comme s'appuyer sur les pairs.
- Remobilisation par des ateliers sous un mode ludique et de l'immersion au social, chaque bénéficiaire est soutenu par des "buddys"
- Accompagnement par un référent formateur et les conseillers spécialisés de l'association UNIRH dans des ateliers, notamment lors de périodes d'immersion en emploi

La formation se décompose en 3 niveaux :

- Temps individuel : Des périodes de travail et de réflexion personnelle, tant sur le projet que sur le développement personnel des bénéficiaires. Un temps spécifique est consacré à la santé mentale afin de s'assurer du bien-être de chaque individu.
- Temps collectif : des ateliers alliant des essentiels ré-inventés et des "déclics libérateurs" assurant de bâtir chaque projet sur des bases solides.

- Temps d'équipe : le programme verra se créer un projet qui appartient au groupe qui le porte du projet à sa concrétisation, en vue de vivre une belle expérience

2 sessions par an d'une durée 5 mois pour 30 participants maximum divisés en 2 groupes de 15 personnes.

Environ 15 à 20 h / semaine. Pas plus de 3 h par jour.

La 1 ère session débute le 3 mars 2025 dans les locaux de l'UNIRH75 : 43 Bis Rue d'Hautpoul, 75019 Paris

« Une démarche fun, benigne et décalée, conçue pour aller à la rencontre des publics invisibles, ceux que les dispositifs classiques n'atteignent pas.

Avec des actions pleines de vie comme des coffee breaks chaleureux, des événements autour du sport, du gaming ou de l'art urbain, et même un programme de Buddies, de vrais alliés du quotidien pour veiller sur chacun, Inklu'Pair remet l'humain au cœur du projet. Ici, pas de pression, juste du lien, de l'écoute et de la bienveillance pour accompagner chaque personne à son rythme vers un avenir professionnel. Inklu'Pair, c'est avant tout un état d'esprit : convivial, personnalisé, et résolument centré sur l'individu. »

Contact : helene.ardisson@inklusion.fr

Tél : 07.50.59.82.76

Linklusion

Linklusion est une start-up sociale fondée en 2016 qui développe des services pour les travailleurs indépendants handicapés (T.I.H.), les salariés en situation de handicap, les entreprises et l'écosystème du handicap.

Sa mission est de comprendre et améliorer durablement l'inclusion socio-professionnelle des travailleurs (indépendants) handicapés. Elle a développé six activités au service de cette mission :

- Des programmes d'accompagnement avec TIH-booster et REVA pour accompagner les TIH et TH
- Un pôle formation et évolution professionnelle pour accompagner à la fois les entreprises et les personnes en situation de handicap dans le développement de leurs compétences et la sécurisation de leurs parcours professionnels.
- Un centre de compensation du handicap par aide humaine pour faciliter l'accès au droit à la compensation des travailleurs (indépendants) en situation de handicap.
- Une plateforme des achats inclusifs pour faciliter la mise en relation entre TIH et entreprises
- Des modules gratuits d'information et de conseil
- Un pôle de Recherche & Développement sociale.

Sont présentées ci-dessous uniquement trois des activités (Rendez-vous sur <https://inklusion.fr/>).

L'accompagnement : TIH Booster et REVA

- **"TIH Booster"** (dispositif EITI - Entreprise d'insertion par le Travail indépendant - financé par le ministère du Travail) est un dispositif d'accompagnement à destination des travailleurs indépendants handicapés immatriculés depuis moins de 3 ans qui agit sur deux leviers essentiels et complémentaires : le développement commercial et l'accès aux droits.
 - TIH-Booster propose un accompagnement sur une durée de 9 mois à 2 ans.
- **REVA** - Remobilisation vers l'avenir (dispositif O2R - Offre de Repérage et de Remobilisation - financé par la DRIETTS) est un programme d'accompagnement à destination des personnes très éloignées de l'emploi dont l'objectif est de repérer et soutenir l'insertion ou la réinsertion de personnes fragilisées par leur santé pour lesquels l'accès et le retour à l'emploi est devenu complexe. L'accompagnement travaille trois leviers principaux : la levée des freins périphériques à l'emploi, un accompagnement personnalisé avec des temps individuels et collectifs, une prise en

compte des besoins liés à la santé tout au long du parcours. Il dure 6 mois, avec une possibilité de prolongation jusqu'à 9 mois.

La formation et l'évolution professionnelle

Le pôle formation et évolution professionnelle a développé deux offres à destination des entreprises, des travailleurs en situation de handicap et des travailleurs indépendants handicapés.

- **L'offre parcours professionnel et maintien en emploi** composée de trois services complémentaires : le coaching professionnel (3 séances) ; le bilan de compétences adapté au handicap en 24h sur 3 mois réalisable en présentiel ou en distanciel ; l'outplacement adapté au handicap pour accompagner les transitions professionnelles en 6 à 10 mois (entreprises)
- **CREATIH** : une formation de 2 jours à destination des porteurs de projets en situation de handicap qui permet de maîtriser les étapes clés pour se lancer tout en tenant compte de sa situation de handicap.

Le centre de compensation du handicap par aide humaine

Le centre de compensation de Linklusion a pour objectif de cadrer les besoins en aide humaine d'un TIH ou d'un salarié en situation de handicap, de sourcer des prestataires d'aide humaine qualifiés pour répondre à ce besoin et d'accompagner à la fois le travailleur handicapé - salarié ou indépendant - et son prestataire tout au long de la mission. Le centre peut accompagner les T(I)H sur des besoins variés comme l'administratif, l'accessibilité informatique, la prospection et la relation client, la communication et le marketing, l'accompagnement événementiel.

H'Up

Une des voies de l'accès à l'emploi est de créer sa propre entreprise, gage d'autonomie et de flexibilité que le salariat n'offre pas. Des aides de l'Etat et de l'Agefiph accompagnent la démarche. Le chemin peut toutefois s'avérer complexe au plan administratif. L'association H'up propose un accompagnement aux entrepreneurs en situation de handicap grâce à son équipe de salariés et plus de 400 bénévoles.

Contacts :
Tél : 01 43 79 13 06
H'UP chez La Ruche, 24 rue de l'Est - 75020 PARIS
contact@h-up.fr

Les centres de formation d'apprentis

Leur nombre est très important dans les Hauts de Seine. Le **Guide de l'Alternant** publié dans la collection des Guides du Routard en recense plusieurs dizaines.

ESRP (établissements et services de réadaptation professionnelle)

ESRP-ESPO Aubervilliers

Spécialisé dans la prise en charge globale des personnes en situation de handicap et afin de les accompagner vers un retour à l'emploi durable, l'Établissement et Services de Réadaptation Professionnelle d'Aubervilliers dispense des formations d'orientation, pré-qualifiantes et qualifiantes.

[ESRP-ESPO Aubervilliers | GROUPE UGECAM](#)
crpaubervilliers.accueil@ugecam.assurance-maladie.fr

01 48 11 30 60

5/7 rue des Noyers
93300 Aubervilliers

FAGERH | Centres, formations et prestations d'accompagnement

Il n'existe pas d'ESRP adhérent à la FAGERH qui travaille spécifiquement la question de la préparation du retour au travail. Voir ceux existant à Paris et dans les Yvelines.

Entreprises adaptées

Il existe 20 Entreprises Adaptées dans le département des Hauts-de-Seine.

ANTONY

L'ATELIER DU COURRIER ANTONY

92160 ANTONY

Gestion, administration, informatique

[Lien vers le site](#)

BAGNEUX

[ENTREPRISE ADAPTEE LE CHENE](#) (ADAPEI)

92220 BAGNEUX : public mixte

Commerce, distribution

[Lien vers le site](#)

BOULOGNE BILLANCOURT

[LES PAPILLONS DE JOUR IDF](#)

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Impression, communication, évènementiel

[Lien vers le site](#)

[HANDIRECT SERVICES BOULOGNE](#)

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Gestion, administration, informatique

[Lien vers le site](#)

COLOMBES

[BISCORNU](#)

92700 COLOMBES

Restauration

[Lien vers le site](#)

[ENTREPRISE ADAPTEE ARC](#)

92700 COLOMBES : tous types de handicap

[SOURDLINE DEVELOPPEMENT](#)

92700 COLOMBES

Gestion, administration, informatique

[Lien vers le site](#)

LA GARENNE COLOMBES

[HANDIRECT SERVICES 92](#)

92250 LA GARENNE-COLOMBES

- Gestion, administration, informatique
- Impression, communication, évènementiel

- Prestations Intellectuelles
- Transport, logistique, conditionnement

[Lien vers le site](#)

GESTFORM PARIS

92250 La Garennes-Colombe

- Impression, communication, évènementiel
- Gestion, administration, informatique

[Lien vers le site](#)

LE PLESSIS ROBINSON

COPIVER

92350 Le Plessis-Robinson

Secteurs d'activité

- Gestion, administration, informatique
- Impression, communication, évènementiel
- Mise à disposition de personnel

[Lien vers le site](#)

LEVALLOIS PERRET

[ATELIER PROTEGE LEVALLOIS PERRET](#) (Fédération des Apajh)

92300 Levallois-Perret : public mixte

ATIMIC-PARIS

92300 Levallois-Perret

- Gestion, administration, informatique
- Impression, communication, évènementiel
- Prestations Intellectuelles

[Lien vers le site](#)

HANDIRECT SERVICES - EN 10 SAVEURS

92300 Levallois-Perret

- Restauration
- Alimentation, production alimentaire

[Lien vers le site](#)

MONTRouGE

CMH SOLUTIONS

92120 Montrouge

- Prestations Intellectuelles
- Gestion, administration, informatique
- Impression, communication, évènementiel
- Mise à disposition de personnel

[Lien vers le site](#)

INSPIRIENCE

92120 Montrouge

Impression, communication, évènementiel

[Lien vers le site](#)

NANTERRE

[A P AIPS](#)

92000 Nanterre

- Gestion, administration, informatique
- Nettoyage et Hygiène des locaux
- Transport, logistique, conditionnement
- Conciergerie

[Lien vers le site](#)

[ENTREPRISE ADAPTEE DE L'A.N.T.R.P.](#)

92000 Nanterre : tous types de handicap

- Collecte, traitement et recyclage des déchets
- Gestion, administration, informatique
- Nettoyage et Hygiène des locaux
- Production et sous-traitance industrielle
- Transport, logistique, conditionnement

[Lien vers le site](#)

[TRIETHIC BY GAIA](#)

92000 Nanterre

- Collecte, traitement et recyclage des déchets

[Lien vers le site](#)

320, Avenue de la République – 92000 Nanterre

Tél : 09 80 77 40 59

Contact : franckbinoche@triethic.fr

PUTEAUX

[ENTREPRISE ADAPTEE ASSOCIATION D'ENTRAIDE DE POLIOS ET HAND NOEL LE GAUD](#)

(ADEP)

Puteaux (92800) : tous types de handicap

[VINCI FACILITIES EA](#)

Puteaux (92800) : tous types de handicap

- Bâtiment et travaux publics : Maintenance des bâtiments de niveaux 1 à 2 dans les domaines de l'électricité, plomberie, CVC, serrurerie & menuiserie.
- Gestion, administration, informatique : accueil téléphonique et physique, gestion du courrier, gestion globale des archives, prestations d'hospitality, d'assistanat administratif et de gestion des services divers.
- Nettoyage et Hygiène des locaux
- Transport, logistique, conditionnement

23-27 rue Delarivière Lefoullon - 92800 Puteaux France

[Lien vers le site](#)

Contact : christelle.bullio@vinci-facilities.com. Tél : 07.77.33.08.82

ESAT (Établissements de Services d'Accompagnement dans le Travail)

Une bonne entrée dans la recherche d'un ESAT correspondant à ses aspirations est de demander conseil à Delta Insertion, dispositif d'orientation décrit dans une section précédente de ce guide.

Voici une liste non exhaustive des établissements accueillant des personnes en situation de handicap psychique et leur proposant un accompagnement adapté. Rappelons qu'une orientation de la MDPH vers les ESAT est un pré-requis pour entrer dans ce type d'établissement médicosocial.

ESAT Jean Caurant – Espérance Hauts de Seine (parrainé par l'Unafam)

L'ESAT Jean Caurant est un établissement médico-social qui accueille 55 personnes reconnues « adulte handicapé » au titre de troubles psychiques stabilisés par des traitements. Il propose un parcours de trois ans en vue d'un retour à l'emploi en milieu de travail ordinaire via son pôle Insertion. Les travailleurs sont accompagnés individuellement pour l'élaboration et la concrétisation de leur projet professionnel.

Un apprentissage et une activité professionnelle sont proposés dans les trois domaines suivants : espaces verts, restauration (avec un restaurant école, le Séquoia) et tertiaire (acquisition de compétences administratives).

2, rue Pablo Neruda

92220 Bagneux

Tél. : 01 47 46 19 18

Contact : esat.jeancaurant@ehsasso.com

[Lien vers le site](#)

ESAT Vivre

L'ESAT Vivre est une structure de travail protégé qui a pour vocation d'être un point de passage pour accompagner un travailleur âgé de 18 à 35 ans du milieu protégé au milieu ordinaire. Si cet objectif est modifié, le travailleur est accompagné vers un autre ESAT qui a pour vocation de proposer un emploi sur la durée.

Sa mission est de proposer aux travailleurs handicapés accueillis de construire un projet d'insertion dans le milieu ordinaire de travail. Le délai moyen pour réussir cette insertion complète est de 5-6 ans.

Un apprentissage et une activité professionnelle sont proposés dans les domaines suivants :

- L'entretien d'espaces verts
- La floriculture et l'entretien de bacs de plantes vertes
- La décoration florale
- Le maraichage

1 à 5, allée du Guézon

92290 CHATENAY MALABRY

Tél. : 01 46 31 03 01

Contact : cat-vivre@vivre-asso.com

[Lien vers le site](#)

ESAT Hors les murs LADAPT

Cet ESAT Hors les murs d'une capacité de 50 places entend favoriser l'emploi des travailleurs en situation de handicap cognitif, d'origine psychique ou à la suite d'une lésion cérébrale acquise en développant l'autonomie sociale et professionnelle de la personne et facilitant son passage du milieu protégé vers un emploi pérenne en milieu ordinaire de travail.

Une équipe pluridisciplinaire et mobile intervient tout au long du parcours de la personne accompagnée par des soutiens spécifiques, individualisés, préalablement et parallèlement aux mises à disposition en entreprise, proposant un programme de réentraînement au travail, en situation réelle au sein d'une entreprise ordinaire, sur des postes adaptés, par le biais de mises à disposition, en vue d'une intégration pérenne dans l'entreprise avec un recrutement effectif, au terme du parcours.

8, allée Edgard Brandt
92320 Châtillon
Tél. : 01 41 09 75 07
Contact : esathm.chatillon@ladapt.net

ESAT Georges Dagneaux – Solipolis UNAPEI

L'établissement, plus particulièrement destiné aux personnes vivant avec des troubles psychiques, accueille 41 adultes à qui sont proposées des formations et activités dans les domaines du conditionnement, de l'e-commerce, des espaces verts, de l'évènementiel, de l'impression, de la logistique et du stockage, du mailing et du routage, de la numérisation. Il comprend une section Esat hors les murs.

45-47, rue d'Arthelon
92190 Meudon
Tél : 01 49 66 68 70
[Lien vers le site](#)

ESAT HOVIA

L'ESAT, d'une capacité de 136 places, accompagne chaque personne autour de son projet professionnel : en atelier (conditionnement et assemblage, bureautique, préparation de commandes, services généraux, logistique, couture ...), mais aussi à travers de nombreuses prestations de services sur les sites des entreprises clientes (missions de conditionnement, assemblage, bureautique, voirie, entretien de locaux, logistique ...).

L'équipe pluridisciplinaire comporte des professionnels d'encadrement des ateliers (moniteurs d'atelier, moniteurs principaux), des professionnels médico-sociaux (assistante sociale, psychomotricienne, psychologues, chargé d'insertion, médecin psychiatre) ainsi que plusieurs personnels administratifs et une équipe de direction (chef d'atelier, chef de service, directrice).

29-37 rue Deslandes, 92230 Gennevilliers
Tél. : 01 41 47 44 84
Contact : accueil.esatgennevilliers@hovia.org

ESAT Les Robinsons (Les Amis de l'Atelier)

D'une capacité de 80 places, cet ESAT a pour mission d'accompagner dans l'emploi les personnes en situation de handicap mental, psychique ou avec autisme. Les activités proposées : blanchisserie, espaces verts, entretien de locaux, sous-traitance, conditionnement, prestations en entreprise, petites fabrications manuelles et/ou industrielles, voirie

29 Rue Paul Rivet

92350 Le Plessis-Robinson

Tél : 01 46 01 81 50

Contact : esat.robinsons@amisdelatelier.org

SAMSAH et SAVS

SAVS Espérance Hauts de Seine (parrainé par l'Unafam)

La capacité d'accueil du SAVS est de 52 places pour des personnes âgées de 20 à 45 ans lors de leur admission.

Missions et Prestations

- Maintien et développement de l'autonomie de la personne dans son quotidien
- Maintien, soutien et consolidation du partenariat de la personne avec l'ensemble de son réseau
- Soutien dans les démarches administratives
- Accès à la culture et aux loisirs
- Prévention relais et coordination vers les services médicaux

L'accompagnement est dispensé au domicile des personnes et dans tous les lieux où elles exercent leurs activités, ainsi que dans les locaux administratifs du SAMSAH.

« L'accueil repose sur la générosité, la bienveillance, et l'exclusion de tout à priori. Il reconnaît l'altérité, respecte chaque individu avec ses richesses et ses difficultés, formant ainsi l'espace de la rencontre avec la personne accompagnée. Le service encourage des situations propices à l'espoir, favorisant le bien-être, la satisfaction intérieure, la confiance en soi malgré les difficultés, la recherche de sens, la projection dans l'avenir, la motivation, et le développement des ressources personnelles pour favoriser le changement. »

La demande de bénéfice du SAVS peut se faire par la personne elle-même ou son entourage, son représentant légal, son médecin traitant ou son psychiatre auprès de la MDPH.

Contact : savs.esperance@ehsasso.com

Antenne Nord : 171, avenue Georges Clémenceau 92000 Nanterre / Tél. : 01 55 17 22 00

Antenne Sud : 1, rue de l'Égalité 92220 Bagneux / Tél. : 01 86 63 94 70

SAMSAH Espérance Hauts de Seine (parrainé par l'Unafam)

Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) offre un accompagnement médico-social aux personnes sujettes à des troubles psychiques souhaitant un accompagnement de proximité et à domicile. Le service dispose de 81 places, il intervient sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-Seine à partir de 2 antennes situées à Bagneux et à Nanterre.

Missions et Prestations

- Soutien dans l'accès aux droits et exercice de la citoyenneté
- Maintien et développement de l'autonomie de la personne dans son quotidien
- Amélioration de la qualité de vie
- Prévention, coordination et relais vers les services médicaux référents
- Création et consolidation du partenariat de la personne avec l'ensemble de son réseau
- Insertion professionnelle et insertion sociale
- Soutien dans les démarches administratives
- Accès à la culture et aux loisirs

Le service contribue au développement de l'autonomie en facilitant l'accès à divers services, en

accompagnant des prestations de soins régulières, en favorisant l'accès au bien-être, en soutenant les démarches administratives, en accompagnant à la gestion du budget, en facilitant l'accès aux loisirs, à la culture, et en préservant les liens familiaux, sociaux ou professionnels. L'accompagnement se construit autour des souhaits individuels, soutenant chaque personne dans la réalisation de son propre projet, avec un profond respect pour chaque initiative au sein du service.

Mêmes coordonnées que le SAVS

SAMSAH Cités Caritas 92

Le SAMSAH s'adresse à des personnes en situation de handicap psychique ou un diagnostic de TSA de 20 à 60 ans ayant besoin d'accompagnement dans leur vie quotidienne (démarches administratives, gestion budgétaire, (ré)insertion professionnelle, gestion du logement, socialisation...) et de soutien pour l'accès et le maintien dans les soins psychiatriques et somatiques. Il propose une assistance pour les actes essentiels de la vie quotidienne ainsi qu'un suivi médical et paramédical en milieu ouvert, en favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, universitaires ou professionnels, et l'accès à l'ensemble des services de la collectivité.

Missions et Activités individuelles et en groupe

- Accompagnement vers les soins
- Suivi psychologique
- Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne (AVQ)
- Accompagnements pour créer ou maintenir le lien social et éviter l'isolement
- Soutien et aide aux aidants et/ou à la famille/entourage
- Education thérapeutique

Le SAMSAH dispose de 40 places. Une antenne est en cours de développement à Gennevilliers disposant aussi de 40 places.

Les personnes doivent bénéficier d'une orientation SAMSAH prononcée par la MDPH.

Zone d'intervention : Garches, Nanterre, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes, Vaucresson

147 Avenue Paul Doumer, 92500 Rueil-Malmaison

Tél. : 01 57 98 50 80

[Lien vers le site internet](#)

SAVS sud Hauts-de-Seine (Fondation Les Amis de l'Atelier)

Ce service d'accompagnement à la vie sociale dispose de trois antennes :

SAVS La Croisée

1 rue de Professeur Robert-Fasquelle

92350 Le Plessis Robinson

Tél. : 01 81 89 35 11

SAVS Châtenay

45 avenue de la Division Leclerc

92290 Châtenay Malabry

Tél. : 01 40 91 96 59

SAVS Clamart Ville

Avenue Jean Jaurès

92140 Clamart

Tél : 01 58 88 32 50

savs.clamartville@amisdelatelier.org

Le SAVS de Clamart Ville accompagne 58 personnes en situation de handicap psychique.

L'accompagnement proposé vise à soutenir un processus d'autonomisation des personnes accompagnées après une évaluation de leurs besoins et attentes. L'équipe assure une mission de coordination autour du projet individuel de la personne élaboré avec celle-ci, en prenant en compte tous les acteurs intervenant autour de sa situation (curateur, professionnel de santé, de l'emploi, du secteur social, famille ...) afin de mettre en œuvre un accompagnement cohérent. L'éducateur référent de la personne organise conjointement avec celle-ci l'accompagnement par des rendez-vous au service, des accompagnements extérieurs en fonction des besoins, des rencontres avec les partenaires.

L'équipe propose aussi des activités collectives, afin de créer du lien entre les personnes et permettre une ouverture et un accès vers la culture et les loisirs.

SAMSAH Altitude – Handicap psychique de La Garenne-Colombes

Ce SAMSAH fait partie des établissements de la Fondation des Amis de l'Atelier, reconnue d'utilité publique, qui accueille et accompagne les personnes en situation de handicap mental ou psychique. L'équipe pluridisciplinaire du SAMSAH Altitude – Handicap Psychique propose un accompagnement s'appuyant sur les besoins et souhaits identifiés de la personne accompagnée. De façon individuelle ou collective, à domicile ou au sein du service, des ateliers pourront être proposés ayant pour but de permettre à la personne accompagnée de progresser vers l'insertion sociale et professionnelle, d'améliorer ses relations, de s'épanouir dans son environnement et de vivre sa citoyenneté. Il s'agit d'encourager et de motiver chaque personne accueillie en fonction de ses capacités.

Les personnes doivent bénéficier d'une orientation prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et doivent provenir prioritairement du département des Hauts de Seine. Les dossiers d'admission sont étudiés par le SAMSAH Altitude Troubles Psy, en lien avec la MDPH et les différents partenaires.

2, Bis rue Crémieux

92 250 La Garenne-Colombes

Contact : samsah.tp@amisdelatelier.org

Tél. : [01 58 88 32 50](tel:0158883250)

Les Groupes d'entraide mutuelle (GEM)

Dans la liste qui suit, aucun des GEM ne semble développer d'activité visant à préparer des adhérents à accéder à un emploi. Leur priorité affichée est de rompre l'isolement et développer la sociabilité. Mais, comme les activités sont librement décidées par les adhérents, rien n'exclut que certains s'ouvrent à des activités allant dans cette direction. La consultation de leurs programmes mensuels permet d'identifier leurs activités.

GEM Bienvenue

Contact 01 40 85 67 79

asso.bienvenue.genevilliers@gmail.com

6/8 avenue du Luth - 92230 **Gennevilliers**

Génération

Contact 06 99 25 68 71

gem.neuillysurseine@gmail.com -

Résidence Beloeil - 55 rue Pauline Borghèse - 92200 **Neuilly-sur-Seine**

Inouï Criquet

Contact 01 88 94 89 35

gemasnieres92@gmail.com

11 avenue Lamartine - 92600 **Asnières-sur-Seine**

La Porte Bonheur

Contact 06 82 34 98 58

gem.laportebonheur@ehsasso.com -

Espace Henry Miller
3 rue du Dr Calmette - 92110 **Clichy-la-Garenne**

Le Bon Accueil

Contact 09 84 12 27 36

lebonaccueil@outlook.fr

10 rue Baptiste Lebon - 92000 **Nanterre**

L'Éclaircie

Contact 01 57 75 07 64

148 rue Boucicaut - 92260 **Fontenay-aux-Roses**

Le Club

gemleclub@gmail.com

9 rue Etienne Marcel - 92250 **La Garenne-Colombes**

Les amis des 4 communes

Contact 06 77 49 97 97

gem.leclubdes4communes@ehsasso.com

Maison des Association / **Sèvres** - 64 bis rue des Binelles

Les Horizons

Contact 01 42 42 97 64

gem.leshorizons@gmail.com

5 avenue Gambetta - 92270 **Bois-Colombes**

Le Tremplin

Contact 09 77 00 56 05

gemletremplin@laposte.net

26 avenue du Général Leclerc - 92340 **Bourg-la-Reine**

Luciole 92

Contact 01 46 20 57 60

gem.luciole92@ehsasso.com

Maison des Association - 2 rue des Long Prés - 92100 Boulogne-Billancourt
Les mercredis après-midi - Espace Ozanam
55 rue de Silly - 92100 **Boulogne-Billancourt**

Le Clubhouse de Paris-Ouest

Un Clubhouse est un lieu convivial où les personnes concernées par un trouble psychique qui le souhaitent sont accompagnées vers une insertion sociale et professionnelle. La courte [vidéo](#) présente le fonctionnement d'un Clubhouse. A la suite d'un appel à projet lancé par l'ARS d'Ile de France en 2024, Clubhouse France a été retenu comme opérateur pour la création d'un Clubhouse desservant le Sud-Ouest de l'Ile de France.

Aurore MEGRET en est la coordinatrice et la chargée d'insertion. Elle organise l'intégration des nouveaux membres et prend en charge les premiers accompagnements individuels.

Bien que l'équipe soit encore à la recherche d'un local adapté pour ses activités, celles-ci débiteront au printemps 2025 dans divers sites provisoires et les personnes concernées par des troubles psychiques intéressées sont d'ores et déjà invitées à adhérer. Elle coconstruira avec les membres **les premières activités collectives « hors les murs »** du Clubhouse d'ici avril-mai 2025 : permanences, premières activités de cogestion (communication, réunions d'information auprès des partenaires et de leurs bénéficiaires, recherche du local...), premiers ateliers emploi.

Conditions pour devenir membre :

- Être majeur
- Ne pas être dans le déni de sa pathologie
- Être suivi régulièrement par son psychiatre, être le plus stabilisé possible. Un contact sera établi, avant l'intégration, entre le Clubhouse et le psychiatre pour s'assurer du soutien de ce dernier.
- Ne pas se rendre au Clubhouse en étant sous l'emprise de drogues et/ou d'alcool
- Adhérer à l'association Clubhouse France chaque année (20€/an)
- En avoir ENVIE et être en phase avec l'approche proposée de cogestion entre membres et salariés dans une ambiance d'entraide et de respect de l'autre pour le bon fonctionnement du club

Contact : parisouest@clubhousefrance.org

Remerciements

La délégation Unafam des Hauts de Seine remercie particulièrement toutes les personnes et institutions qui ont contribué à la présente cartographie :

- La direction régionale du FIPHFP, dont l'excellente « Cartographie de l'écosystème emploi/handicap francilien pour réussir une politique inclusive » (octobre 2024) a été pour elle une grande source d'information et d'inspiration
- La délégation régionale Ile-de-France de l'Unafam, auteure d'une intéressante Fiche outil sur les acteurs de l'emploi dans la région (janvier 2025)
- La délégation de Paris de l'Unafam, dont le fascicule « Insertion professionnelle pour les personnes en situation de handicap psychique » (avril 2024) écrit par Monique Açarq lui a fourni de précieuses références